



# JOURNAL DES DEBATS

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

---

No 10– 2011

## Séance

du mercredi 7 septembre 2011

Présidence : André Burri, président du Parlement

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

### Ordre du jour :

1. Communications
2. Promesse solennelle d'un suppléant
3. Election du deuxième vice-président du Parlement
4. Election d'un membre de la commission de la santé
5. Questions orales
- 6 Programme gouvernemental pour la législature 2011-2015
8. Question écrite no 2418  
Coordonner les nouvelles zones d'activité et densifier au maximum les nouvelles zones. Marcel Ackermann (PDC)
12. Motion no 991  
Halte aux dégâts causés par le sanglier. Jean-Pierre Michler (UDC)
23. Résolution no 142  
Maintien de la liaison ferroviaire directe Genève/Lausanne-Bienne-Delémont-Bâle. Erica Hennequin (VERTS)

*(La séance est ouverte à 8.30 heures en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.)*

---

### 1. Communications

**Le président :** Mesdames et Messieurs les Députés, Madame et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs, je déclare ouverte la session parlementaire du 7 septembre 2011 et commence par le point 1 de l'ordre du jour : les communications.

Je vais aujourd'hui siéger sans Madame la députée Corinne Juillerat, 1<sup>ère</sup> vice-présidente, qui est en déplacement

officiel à Aoste dans le cadre de la Fête de la Vallée d'Aoste. Quant au 2<sup>ème</sup> vice-président, la place est vacante mais le nouveau vice-président sera nommé au point 3 de l'ordre du jour.

Au nom du Parlement, je présente nos sincères condoléances à Monsieur le député Michel Choffat pour le décès de sa maman, Madame Suzanne Choffat, et je présente également nos sincères condoléances à Monsieur le député Jean-Louis Berberat pour le décès de M. Fabrice Hulmann, son beau-fils. Comme j'adresse aussi toute notre sympathie à Madame la députée Murielle Macchi-Berdat pour le décès de sa grand-maman, Madame Elisabeth Eschmann-Berberat. Et, tragiquement, hier soir, nous avons également appris le décès de Monsieur Jean-Claude Mermoud, conseiller d'Etat vaudois. Je présente, au nom du Parlement, nos sincères condoléances à sa famille.

Nous prenons acte de la démission du Parlement de notre collègue Monsieur le député Raphaël Schneider, le remercions pour son engagement et le félicitons pour sa nomination en lui souhaitant beaucoup de plaisir à son nouveau poste de chef du Service cantonal des communes.

Et toutes nos félicitations au député Nicolas Eichenberger pour son engagement au service de la République et Canton du Jura en qualité de responsable du domaine eaux et environnement à l'Office cantonal de l'environnement. Nous lui souhaitons, avec beaucoup d'avance, bien du plaisir à ce poste.

Le Bureau a également reçu la démission de sa fonction de juge suppléant au TPI de M. Julien Broquet de Movelier, motivée par son accession au barreau jurassien en qualité d'avocat. Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans l'exercice de cette profession. Nous procéderons aux élections des différents postes vacants de l'ordre judiciaire en date du 28 septembre 2011, notre prochain Parlement.

Nous vous signalons également que, suite à la nomination de l'observateur de la ville de Moutier, M. Christian Vaquin, au poste de chancelier de la Prévôté, ce dernier laisse sa place d'observation à M. Pierre Corfu, conseiller municipal. Nous félicitons M. Vaquin pour l'accession à la haute

fonction de chancelier et le remercie pour sa présence assidue à nos séances parlementaires. Nous profitons de l'occasion pour souhaiter la bienvenue au nouvel observateur, M. Pierre Corfu, et nous nous réjouissons de l'accueillir aujourd'hui parmi nous.

Je vous rappelle l'invitation de notre collègue Monsieur le député Emmanuel Martinoli pour la visite du site qui pourrait accueillir un passage sous-voie pour les piétons et cyclistes, objet de la motion 1006. Elle a lieu le vendredi 16 septembre à 18 heures; la visite peut se faire en vélo électrique sur réservation.

J'ai également le plaisir de vous rappeler de ne pas manquer les portes ouvertes Paléojura les 10 et 11 septembre 2011, une bonne occasion de voir ou de revoir le résultat des fouilles à Courtedoux, avec des visites guidées organisées pour les députés et leurs invités.

Je vous informe maintenant d'une bonne nouvelle, soit de la naissance, la semaine dernière, de Cécile Chappuis, deuxième fille du député Damien Chappuis et de son épouse Henriette. Nous félicitons les heureux parents et souhaitons la bienvenue à notre petite Jurassienne. (*Applaudissements.*)

Par ailleurs, toujours dans le registre des bonnes nouvelles, aujourd'hui, le 7 septembre, c'est aussi l'anniversaire du plus jeune député... si ça l'est encore car nous allons avoir une promesse solennelle... Loïc Dobler a son anniversaire; il fête ses 24 ans mais je crois que M. Simon est encore un peu plus jeune. Mais toutes mes félicitations, Monsieur le député Dobler, pour votre anniversaire. (*Applaudissements.*)

Autre information, M. Dominique Gelin, que vous voyez près de la tribune, tourne un clip vidéo pour la campagne aux élections fédérales; il le fera sans déranger nos débats.

Pour terminer les communications, je souhaite un bon rétablissement à Messieurs les députés Raoul Jaeggi et Maurice Jobin, le premier s'étant blessé lors du tournoi de football interparlementaire et le second en préparant son bois pour l'hiver. (*Rires.*)

Nous pouvons maintenant passer au point de 2 de l'ordre du jour, soit la promesse solennelle d'un suppléant.

## 2. Promesse solennelle d'un suppléant

**Le président :** Je vais vous lire l'arrêté à ce sujet. « Arrêté portant élection du député Alain Bohlinger et du suppléant Thierry Simon. Le Gouvernement a constaté, par arrêté : à la suite de la démission de M. Raphaël Schneider, député, Courgenay, le Gouvernement constate que M. Alain Bohlinger, suppléant, Porrentruy, est élu député du district de Porrentruy; M. Thierry Simon, Porrentruy, est élu suppléant du district de Porrentruy. »

J'appelle maintenant Monsieur Thierry Simon à s'avancer vers la tribune présidentielle et j'appelle également l'assemblée à bien vouloir se lever.

Monsieur Thierry Simon, je vous donne maintenant lecture de la promesse solennelle et vous prie de dire, après la promesse : « Je le promets ». Voici le texte de la promesse : « Je promets de défendre les libertés et les droits du peuple et des citoyens, de respecter la Constitution et les lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ».

**M. Thierry Simon (PLR) :** Je le promets.

**Le président :** Monsieur le député Thierry Simon, je vous remercie et vous souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de votre charge. Merci beaucoup. (*Applaudissements.*)

Nous pouvons passer ainsi au point 3 de l'ordre du jour.

## 3. Election du deuxième vice-président du Parlement

**Le président :** J'appelle le président du groupe PLR, Monsieur le député Nicolas Eichenberger, à la tribune pour la présentation de leur candidat.

**M. Nicolas Eichenberger (PLR), président de groupe :** Le groupe PLR a le plaisir de vous présenter Alain Lachat à la fonction de deuxième vice-président du Parlement. Habitant avec Mariette à la Baroche, il est père de 2 enfants et heureux « Papi » de 2 petits-enfants.

Son riche parcours professionnel de 38 ans dans les métiers du génie civil et de l'environnement, avec comme formation de base un diplôme de dessinateur en génie civil, l'a conduit à assumer la direction régionale d'un grand bureau d'ingénieurs. Depuis 2008, il est directeur du chantier pour l'assainissement de la décharge de Bonfol.

Au Parlement depuis 2007 comme député suppléant et réélu en 2010 comme député, il est membre de la commission de l'environnement. Il a précédemment aussi occupé plusieurs fonctions au niveau local : 18 ans comme conseiller communal à Asuel entre 1982 et 2000, puis président des assemblées de 2000 à 2004, il a aussi fonctionné comme officier d'état-civil pour Asuel-Pleujouse pendant 18 ans entre 1985 et 2003.

Au niveau cantonal et intercantonal, il est membre de la délégation jurassienne à l'AIJ depuis 2003 et a été reconduit par le Gouvernement cette année en devenant membre du bureau.

Amateur de VTT et champignonneur averti, Alain Lachat est un homme de terrain qui connaît notre pays quasiment comme sa poche. L'expérience acquise dans les diverses fonctions occupées lui permettra d'exercer la charge de président de notre Parlement en 2013 avec ce mélange si typiquement barochais de légèreté dans le fruit, fraîcheur dans le caractère, chaleur dans le gosier mais fermeté et rigueur comme tout ce qui est AOC.

Merci par avance de lui accorder votre confiance.

**Le président :** Y a-t-il d'autres propositions dans l'assemblée ? Ce n'est manifestement pas le cas. Nous pouvons donc passer au vote. J'appelle les scrutateurs à officier et je vous prierais de ne pas plier les bulletins afin de faciliter le dépouillement. Une fois le vote terminé, nous allons continuer l'ordre du jour et nous aurons les résultats après les questions orales.

## 4. Election d'un membre de la commission de la santé

**Le président :** Je vous informe que le groupe PLR propose la candidature de Monsieur le député Alain Bohlinger. Y a-t-il d'autres propositions dans la salle ? Ce n'est pas le cas. Alors, Monsieur le député Alain Bohlinger est élu tacite-

ment en vertu de l'article 66, alinéa 9, du règlement du Parlement, avec nos applaudissements. (*Applaudissements.*)

## 5. Questions orales

### Communication sur le contrôle des pizzerias par le Laboratoire cantonal

**M. Jean-Pierre Mischler** (UDC) : En préambule, je voudrais vous rendre attentifs et vous informer que l'UDC-Jura n'est pas un parti d'extrême-droite, comme le prétendent le PCSI ainsi que l'éditorialiste du principal quotidien de la région !

Ceci étant dit, je reviens à ma question orale.

En moins d'une année, deux interventions du chimiste cantonal dans les médias ont mis à mal la réputation de la gastronomie jurassienne.

L'automne passé, c'est la gelée de ménage qui a été montrée du doigt et, dernièrement, c'était le tour des pizzas.

Le chimiste cantonal fait son travail et il est normal de dénoncer les problèmes dans le domaine de l'alimentation, particulièrement lorsque des établissements ne respectent pas les normes d'hygiène.

Toutefois, faut-il étaler ces affaires sur la place publique afin que les médias en fassent leurs titres ? Le Canton dépense environ 1 million de francs pour la promotion touristique mais le bruit fait autour de la gelée de ménage et des pizzas ternit l'image du Canton. Cela ressemble à un bel auto-goal et c'est un coup dur pour les établissements dans le domaine de la restauration et de l'alimentation ! D'où ma question au Gouvernement : qui gère la communication dans le Canton pour de telles situations et quel est le rôle du délégué à l'information ?

**M. Michel Thentz**, ministre de la Santé : Nous allons donc démarrer ces questions orales par un peu de gastronomie grâce à vous. Je pense qu'il faut remettre les choses dans leur contexte, les deux cas auxquels vous faites allusion, en particulier le premier relatif à la gelée de ménage, pour rappeler quand même que le chimiste cantonal n'est pas au départ de cette information-là mais qu'il s'agissait bel et bien d'une émission de la Télévision Suisse romande. Et, consécutivement et avec le plein et entier soutien du ministre en charge à l'époque, le chimiste cantonal est intervenu dans la presse pour rassurer, pour expliquer, pour rappeler son rôle de chimiste cantonal et donc son rôle d'accompagnement d'une part mais également de police, rappelons-le.

A ce sujet, et je me permets ici cette information qui pourra vous intéresser, vous avez pris la décision ce printemps de créer un SCAV, un Service de la consommation et des affaires vétérinaires, lequel SCAV est entré en œuvre le 1<sup>er</sup> septembre.

En ce qui concerne les pizzas et donc votre question liée à l'information, donc, là, véritablement ça a été un choix, une décision du Département d'informer alors que, précédemment, c'était consécutif à une intervention de la TSR. En ce qui concerne les pizzas et par rapport à la question de l'information, nous avons discuté au Département avec le chimiste cantonal quant à savoir si, oui ou non, nous allions faire cette information-là.

Je me permets de vous remettre un tout petit peu dans le cadre de l'époque. Nous sortions d'une crise en Allema-

gne à propos d'un certain nombre de morts consécutifs à la consommation de jeunes pousses, ces petites pousses qui peuvent agrémenter nos plats mais qui, là, ont agrémenté de manière un peu désagréable la vie d'une partie des Allemands. Donc, imaginez effectivement que nous soyons confrontés à un tel problème, que nous ne communiquions pas et que nous ayons des problèmes de santé dans la population jurassienne. Vous me poseriez exactement la même question en disant : «Mais pourquoi n'avez-vous pas informé ?».

Donc, nous étions dans ce cas de figure-là et j'ai pris la décision, à ce moment-là, d'informer. Effectivement, je n'en avais pas l'obligation. On aurait très bien pu simplement informer les restaurateurs en question mais il paraissait logique... Et d'ailleurs, si je ne fais erreur, le président de GastroJura a reconnu qu'il pouvait y avoir un problème; donc, en ce sens, le fait d'informer n'était pas complètement inutile.

Donc, pour répondre clairement à votre question, la communication, par rapport à ce type d'information, est de la compétence du Département. Et j'assume volontiers le fait de prendre ou non la décision d'informer sur de tels sujets.

**M. Jean-Pierre Mischler** (UDC) : Je ne suis pas satisfait.

### Braconnage et interdiction de chasser

**M. Jean-Paul Gschwind** (PDC) : Permettez que je revienne brièvement sur l'affaire de braconnage des Franches-Montagnes dont l'épilogue judiciaire suscite l'émoi et la révolte dans le monde des chasseurs.

Quand bien même le jugement ne saurait être remis en question, force est de constater que l'abattage illégal de 108 chevreuils, 8 chamois, 28 lièvres et 12 sangliers débouche sur une condamnation très controversée : outre les amendes et les jours-amendes, l'interdiction de chasser a été assortie du sursis ! Sentence difficile à admettre !

Dans le même temps, un groupe de chasseurs de Haute-Ajoie, qui compte dans ses rangs un vaillant nonagénaire au bénéfice de plus de 60 patentes, s'est vu notifier une interdiction de chasser du 18 juin au 17 octobre 2011, après avoir été dénoncé et condamné pour avoir pratiqué l'exercice de la chasse avec un groupe comptant plus de 5 chasseurs, avec l'aide de traqueurs, sans avoir tiré un quelconque gibier. Il faut préciser que le but premier et louable de la traque était de réduire le nombre des sangliers dont le montant des dommages causés aux cultures a atteint la somme de 370'000 francs dans les comptes 2010 de l'Etat jurassien.

La disparité et l'incohérence entre les deux sanctions interpellent et courroucent les chasseurs. D'où mes deux questions :

- 1° Ne serait-ce pas judicieux de revoir l'échelle des mesures administratives prises par l'Office de l'environnement avec, comme sanction première, un avertissement ?
- 2° Dans le cas des braconniers des Franches-Montagnes, qu'en est-il de l'avancement de la procédure visant à récupérer les dommages causés, plusieurs dizaines de milliers de francs, l'indemnité d'un artiodactyle (un chevreuil ou un sanglier) se monte à 1'000 francs sans rabais de quantité, selon l'article 47 de l'ordonnance cantonale sur la chasse et la protection de la faune sauvage ?

Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

**M. Philippe Receveur**, ministre de l'Environnement : Oui, cette affaire de braconnage aux Franches-Montagnes a fait grand bruit à l'époque. Elle continue d'en faire suite aux condamnations prononcées.

Vous le savez, le principal responsable a été condamné à une peine privative de liberté, avec sursis, ainsi qu'à une forte amende. Les autres protagonistes ont écopé de peines pécuniaires, avec sursis également, et, pour l'un d'entre eux, uniquement d'une amende.

En outre, ces quatre personnes impliquées ont été frappées d'une interdiction de pratiquer la chasse sur le territoire suisse, en application – et ici, il faut être bien attentif à la motivation même – en application de la loi fédérale sur la chasse.

Les peines principales ayant été assorties du sursis, la justice a estimé, sur la base d'une jurisprudence récente, que le sursis à la mesure de retrait de l'autorisation de chasser devait aussi être accordé aux prévenus. Raison pour laquelle la peine finalement prononcée est celle d'une suspension avec sursis.

Alors, une fois que l'arrêt de la Cour pénale sur cette cause-là précise est entré en force, l'Office de l'environnement a de son côté engagé une procédure administrative en vue de prononcer l'interdiction de chasser à l'encontre des auteurs des délits. L'Office de l'environnement a estimé qu'une interdiction de chasser dont la portée est limitée au seul canton du Jura pouvait être prononcée par l'autorité administrative sur la base des dispositions, cette fois-ci, de la loi cantonale sur la chasse.

Malheureusement, il ressort de tout ceci, selon la Cour administrative du Tribunal cantonal qui a rendu un arrêt le 10 juin dernier, qu'une interdiction de chasser prononcée par l'autorité administrative ne peut pas être cumulée avec un retrait de l'autorisation de chasser ordonné par le juge pénal pour des faits et infractions identiques.

Donc, s'il faut résumer la situation, dans le cas de la grave affaire de braconnage qui nous occupe et qui concerne des délits visés aux dispositions les plus sévères de la loi fédérale sur la chasse, la fixation de la peine accessoire, soit le retrait de l'autorisation de chasser, est de la compétence exclusive de l'autorité judiciaire. Raison pour laquelle le Gouvernement, qui ne fera bien évidemment aucun commentaire sur la pertinence de la décision de justice ainsi entreprise, doit constater, en application de la jurisprudence du Tribunal cantonal, que, dans un cas de ce genre, il n'a pas la possibilité d'intervenir en parallèle ou en plus. Donc, il faut considérer que la chose est réglée ainsi à satisfaction du droit fédéral sur lequel nous n'avons évidemment aucune prise.

Pour ce qui concerne le droit cantonal, sur la base duquel nous prenons des décisions de retrait de l'autorisation de chasser dans des cas forcément différents de celui-ci, l'ensemble des circonstances doit être pris en compte, la nature de l'infraction commise, le fait que les personnes aient été sanctionnées pénalement, amènent, un peu comme pour le permis de conduire cette fois-ci, à ce que la décision pénale soit suivie d'une décision de retrait.

Mais je dois vous dire, Monsieur le Député, qu'à comparer ces deux situations, nous nous sommes mis à réfléchir finalement à l'entier de la situation, plus précisément à la perception que le public, que les chasseurs peuvent avoir de décisions aussi divergentes les unes des autres pour consi-

dérer qu'à l'avenir, la pratique de l'Etat devrait pouvoir être adaptée de près ou de loin à celle que la justice adopte souverainement de son côté, sur laquelle nous n'avons aucune prise.

Enfin, dernière question, la problématique de l'action civile pour obtenir réparation. Celle-ci est en cours devant les instances judiciaires. Elle est doublée d'une action administrative puisque, vous le savez, dans des cas comme ceux-ci, il vaut mieux, comme les chasseurs, avoir deux coups à disposition et éviter de se trouver dans un type de procédure face à une justice qui nous dirait : «Vous n'avez pas pris la bonne voie». Par mesure de précaution, nous avons avancé sur les deux fronts et nous avons bon espoir que l'Etat puisse obtenir gain de cause.

**M. Jean-Paul Gschwind** (PDC) : Je suis partiellement satisfait.

#### **Indemnité réclamée par l'Etat pour un grave cas de braconnage**

**M. Loïc Dobler** (PS) : Autre question, question suivante mais même sujet.

En date du 23 juillet 2011, un journal régional faisait le point de la situation concernant la grosse affaire de braconnage qui avait défrayé la chronique dans le canton du Jura et dans les Franches-Montagnes en particulier.

Ainsi donc, nous apprenions dans cet article que le montant de l'indemnité demandée par l'administration cantonale était passé de plus de 140'000 francs à quelque 90'000 francs au moment dudit article.

Si les différentes sanctions prises à l'encontre des braconniers ont provoqué une grogne bien compréhensible chez les chasseurs jurassiens tant les peines infligées paraissent insignifiantes, il ne nous appartient sans doute pas de remettre en question ces différents jugements au nom de la séparation des pouvoirs.

Néanmoins, la question des indemnités semble toujours en suspens, comme l'a indiqué le ministre. Cependant, peut-il nous indiquer précisément si le montant réclamé à ces braconniers est bien passé de 140'000 francs à 90'000 francs et pour quelles raisons ? Et d'autre part, peut-il nous indiquer s'il estime que des erreurs ont été commises par le Service juridique de l'Etat dans la gestion de ce dossier ?

D'avance, je remercie le Gouvernement de sa réponse.

**M. Philippe Receveur**, ministre de l'Environnement : Je vais me renseigner sur le montant exact, Monsieur le Député. Ce que je peux vous dire, c'est que, quand l'Etat intente une action ou prend une décision administrative destinée à fonder par la suite des prétentions en indemnisation envers des tiers, il a le devoir de considérer la situation au moment où il introduit son action. Vous le savez, l'écoulement du temps peut justifier des prescriptions partielles peut-être. On le sait aussi, dans le cadre de premières demandes qui sont en général jointes à la cause pénale, on n'a pas forcément connaissance de la situation sous toutes les coutures de manière aussi précise que ça ne se produit une fois le jugement rendu, ce qui peut justifier des adaptations, ce qui peut ou doit permettre à l'administration de tenir compte de certaines considérations juridiques que l'instance pénale aurait pu avoir dans le cadre de cette cause.

Donc, je ne peux pas vous confirmer ou infirmer le montant que vous alléguiez ici. Il est probable qu'il ait été ajusté. Je vais vérifier, vous donner l'information en précisant que les services de l'Etat, dans une situation de ce genre, n'ont pas pour habitude de faire profil bas et de renoncer par avance à des montants qu'ils estiment dus envers des personnes qui ont commis des infractions, qui plus est de lourdes infractions.

Deuxième chose, je ne vois pas que le Service juridique de l'Etat aurait commis une erreur dans ce cas-là. Si vous estimez que ça pourrait être le cas, ça m'aurait été utile de savoir en quoi, sur quels points, mais, visiblement, le dossier a été traité comme il le devait, comme on a l'habitude de le faire dans des situations qui ressemblent à celle-là. Parce que, fort heureusement, des situations comme celle-là, le Jura n'en connaît pas beaucoup.

**M. Loïc Dobler (PS)** : Je suis partiellement satisfait.

#### **Intervention de l'Etat pour détruire les plantes envahissantes aux abords des routes cantonales**

**M. Edgar Sauser (PLR)** : Comme tout le monde le sait, l'agriculture est régie par une multitude de lois et règlements qui sont souvent plus faciles à pondre qu'à appliquer.

Une de ces dispositions nous oblige, nous les agriculteurs, à empêcher la prolifération de plantes envahissantes sur nos prés et pâturages. Souvent, comme on se plaît à le dire, c'est plus facile à dire qu'à faire. Et si, en plus, de l'autre côté de la barrière, celle qui longe une route cantonale, il y pousse des bouquets de chardons ou autres rumex qui répandent leurs graines à tous vents, le résultat de notre travail de nettoyage en sera que fortement diminué.

La loi récemment votée sur la protection de la nature et du paysage, dans son article 33, précise bien que l'Etat peut intervenir pour obliger un particulier à détruire des concentrations de plantes envahissantes. Ma question : le Gouvernement est-il disposé à donner des instructions aux personnes concernées pour que ces plantes disparaissent aussi des abords de nos routes cantonales ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

**M. Philippe Receveur**, ministre de l'Environnement : Les talus des routes sont considérés par certains comme un cadeau potentiel pour la nature. Et c'est sur cette base d'appréciation-là que le Service des ponts et chaussées et Pro Natura ont, je dirais, convenu d'un certain modèle de traitement d'un certain nombre de talus sur le territoire de la République et Canton du Jura.

Parallèlement à cela, on sait que l'agriculture est soumise à un nombre de règles qui reposent sur des bases légales très différentes, dont les objectifs sont aussi très différents.

L'intention que l'Etat a voulu afficher en prenant un soin particulier des talus au bord des routes, c'est de considérer la capacité de ces zones-là à contribuer d'une manière importante à la biodiversité. Donc, il s'agit pour nous d'entretenir les choses, d'accord, mais de le faire dans des termes convenus, dans le respect de certaines exigences, afin de ménager la faune et la flore particulières qu'on peut trouver dans ces espaces-là.

Naturellement que l'enjeu, pour l'agriculture, en termes de production, n'est pas le même mais vous êtes, et c'est

vrai, soumis également à des impératifs de nature écologique de plus en plus exigeants, dont nous nous assurons par ailleurs du bon respect par les agriculteurs.

Et, de ce point de vue-là, je comprends que la question que vous soulevez ici se pose pour elle-même. La biodiversité en faveur de laquelle nous pouvons nous engager dans un contexte défini de partenariat, évidemment, ne pourrait pas justifier que ses impacts les plus négatifs aillent jusqu'à permettre la prolifération d'espèces particulièrement nuisibles et identifiées comme telles par l'ensemble des milieux concernés. Alors, je vous répondrai de manière très très laconique que je ne les ai pas encore vues de mes propres yeux. Je ne doute pas que ces chardons existent. La question va être réévaluée dans le contexte même des travaux d'entretien qui se font du côté du Service des ponts et chaussées afin que les impératifs de protection de la nature et ceux de protection contre la prolifération des nuisibles puissent être, je le pense, conjugués dans une meilleure mesure que ce que vous nous dites ici, afin aussi que certains acteurs n'aient pas l'impression d'être les seuls à porter ce poids.

**M. Edgar Sauser (PLR)** : Je suis satisfait.

#### **Accueil du Tour de France dans le Jura et mise en valeur du Canton**

**M. Frédéric Lovis (PCSI)** : En préambule, je signale que mon collègue Jean-Paul Miserez voulait poser une question liée à la chasse. Elle a été donc répondue et il me cède son tour.

Vous allez voir aujourd'hui, dans le «Quotidien jurassien», à la page 28, que le Tour de l'Avenir, épreuve cycliste internationale, fait étape aujourd'hui dans le Jura, plus précisément à Porrentruy.

Le petit frère du Tour de France est un passage obligé pour les organisateurs. Ces derniers prennent la température et découvrent les possibilités qu'offre la région pour la venue d'une éventuelle étape de la grande boucle.

Le Jura pourrait donc accueillir une étape lors du prochain Tour de France. Si tel est le cas et au-delà du côté sportif, la visibilité du Canton sera omniprésente et l'occasion nous sera donnée de mettre nos atouts en avant et de faire découvrir notre région et ses richesses.

Si l'on anticipe quelque peu sur la venue de cet événement, le Gouvernement peut-il nous dire dans quelles mesures le canton du Jura va se profiler lors de cet événement ? Et comment entend-il bénéficier et capitaliser cette vitrine qui sera mise en avant, on l'espère, l'été prochain ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

**Mme Elisabeth Baume-Schneider**, ministre des Sports : Effectivement, on discute de plus en plus de l'éventualité ou de la possibilité d'accueillir une étape du Tour de France dans le Jura. Différents indicateurs semblent nous inciter à la confiance, pour autant qu'on soit favorable à cette démarche, dans la mesure où les hôtels sont réservés même pour des dates connues. Les médias français et suisses l'ont mentionné, autour du 7-8 juillet.

D'autre part, les experts indiquent que le profil du Tour de France, qui partirait de Liège pour arriver dans les Vosges pour regagner les Alpes, passerait inmanquablement peut-être dans une étape jurassienne.

Bref, nous sommes en contact effectivement – pas l'Etat en tant que tel mais l'Association Tour du Jura – avec les organisateurs du Tour de France. Et, comme je l'indique, les curseurs sont plutôt favorables à cette possibilité.

Ce qui nous incite à dire oui à cette manifestation, indépendamment du tour en tant que tel et de l'aspect prestigieux au niveau sportif, du nombre d'équipes qui s'inscrivent et autres, c'est plus, vous l'avez relevé Monsieur le Député, la question de la visibilité et de la politique de communication dont on peut tirer profit. En effet, je souriais par rapport à toutes ces relations entre le Jura et les chasseurs – je me disais, on se croit en Valais – et bien nous avons aussi pris contact avec le Valais pour voir ce que le Tour de France avait apporté à Verbier. Donc, Verbier, nécessairement, est déjà bien connue sur le plan touristique mais on a pu observer que Verbier figurait sur les sites du Tour de France qui sont vus par des centaines de milliers de personnes. La couverture médiatique de cet événement, par exemple des chiffres qui me reviennent en tête, c'est 78, 79, enfin 80 chaînes de télévision pour l'édition 2010. Je ne sais pas les chiffres de l'édition 2011.

Donc, ce qui est intéressant en termes de communication, c'est de ne pas se précipiter uniquement parce que le nom ou l'événement sportif est prestigieux mais parce qu'il peut y avoir une valeur ajoutée importante.

Actuellement, on sait que l'étape serait d'une durée intéressante parce que, en caricaturant, si c'est Delle-Porrentruy, c'est magnifique mais c'est un peu bref comme éclat dans une politique de communication. Là, ce serait deux heures à deux heures et demie d'antenne de télévision. On sait aussi que, quand on présente le Tour de France, il y a l'événement sportif mais aussi toute la promotion des régions. Il y a des gens qui regardent le Tour de France comme on regarde en fait un album de photos des régions. Donc, à ce niveau-là, on peut se profiler.

D'ailleurs, ça s'inscrit dans la volonté d'une visibilité médiatique accrue. On peut se réjouir des «Schubertiades» le week-end passé, on peut se réjouir du Marché-Concours qui a passé à la télévision. Donc, c'est cette politique qu'on entend valoriser par rapport à des événements particuliers, ce d'autant plus qu'avec l'arrivée du TGV, la proximité avec la France peut être encore un élément supplémentaire si on est en collaboration avec la Région de Belfort pour l'organisation d'un tel événement.

Donc, actuellement, de nombreux groupes de travail sont déjà à pied-d'œuvre parce c'est une organisation vraiment extrêmement importante. Par contre, rien n'est confirmé. Donc, on attend. Visiblement ce sera le 18 octobre qu'on aura une confirmation de l'arrivée et de l'organisation dans le Jura de cette étape.

Je peux déjà remercier, je dois bien le dire, toutes les personnes qui s'impliquent. Au niveau de l'administration, il y a le chargé à la communication et le chef de l'Office des sports pour le moment mais toutes les équipes de bénévoles qui, dans les différentes associations et sociétés, s'impliquent.

Ça, c'est pour le côté éclatant du Tour de France, la possibilité de communication et autres.

Maintenant, nous ne sommes pas naïfs, il y a les zones d'ombre du Tour de France. Les affaires Festina au niveau du dopage ont montré qu'on n'était plus dans de l'artisanat mais dans du dopage industriel. Il est clair que le message

est très clair : on ne fait pas la fête au dopage et on ne va pas ouvrir – je le dis en rigolant – une section de laborantins-laborantines à la Division technique à Porrentruy mais on tire profit d'un événement sportif que les gens apprécient – il y a une affection par rapport au Tour de France – pour exister de manière visible dans, je dirais, l'année qui vient et les années qui suivent parce qu'on sait – c'est Verbier qui nous l'a indiqué – que les effets sont visibles sur plusieurs années si on sait s'organiser en termes de promotion touristique et socio-économique.

**M. Frédéric Lovis (PCSI) :** Je suis satisfait.

### **Détermination du Gouvernement sur le paiement des salaires des frontaliers en euros**

**M. Pierluigi Fedele (CS-POP) :** La crise européenne et les fluctuations des taux de change gangrènent le monde du travail réel.

D'un côté les spéculateurs qui s'enrichissent sur le dos des peuples par des jeux sur les monnaies qui ont ruiné déjà quelques économies et risquent d'en ruiner d'autres.

D'un autre les banques qui profitent de la manne publique ces dernières années de manière consistante en pratiquant des politiques de crédit scandaleuses, notamment sur les entreprises. Ces entreprises, en bénéficiant de cadeaux fiscaux faramineux depuis trente ans mais qui, au moindre éternuement, licencient et mettent la pression sur les conditions de travail.

Et l'Etat enfin incapable de sortir de la logique néo-libérale et qui participe, par son inactivité coupable, à la crise majeure qui nous attend.

Voilà les principaux acteurs de la crise qui se développe sous nos yeux.

Qui doit passer à la caisse pour eux ? Comme il y a deux ans, comme toujours, les travailleuses et les travailleurs.

Parmi l'arsenal déployé ces temps-ci par le patronat pour diminuer les coûts de main-d'œuvre, le paiement des salaires en euros aux travailleurs frontaliers. Oh, je sais ce que certains vont dire et comme disait Coluche, qui est un de mes philosophes de chevet : «Qu'est-ce que c'est que ces frontaliers qui viennent retirer le pain de la bouche à nos Portugais ?». Parce qu'on est toujours le portugais de quelqu'un d'autre !

Qu'on ne s'y trompe pas, le refus catégorique d'entrer en matière sur ces pratiques se justifie par une seule préoccupation essentielle : la défense des conditions de travail dans ce pays. Car le paiement des salaires en euros représente deux risques majeurs : la pression à la baisse sur l'ensemble du système salarial et le recours encore plus massif à cette main-d'œuvre corvéable à merci qui permettrait ainsi des économies substantielles pour les entreprises.

On assiste en fait au retour de Bolkenstein, ancien commissaire européen, qui, par une directive, souhaitait imposer ni plus ni moins que le paiement des salaires du pays d'origine du travailleur plutôt que ceux du pays d'exécution du travail.

Ma question : le groupe CS-POP et VERTS souhaite connaître la détermination politique – et je dis bien la détermination politique, je ne veux pas un avis juridique – du Gouvernement sur la pratique du versement des salaires en euros aux travailleuses et travailleurs frontaliers.

**M. Michel Probst**, ministre de l'Economie : Effectivement, Monsieur le Député, ainsi que j'ai déjà pu le dire à plusieurs reprises, de payer les frontaliers moins que le salaire fixé contractuellement n'est pas normal. Ce n'est pas normal parce qu'on ne peut pas, évidemment, agir de la sorte. Cela pose bien entendu ici deux problèmes : il y a une éventuelle violation des règles contractuelles, donc ici changement de salaire en cours de contrat, de la compétence des tribunaux civiles. Et il y a une éventuelle sous-enchère salariale, de la compétence des commissions tripartites cantonales.

Nous avons, il est vrai, plusieurs annonces en la matière et la commission tripartite cantonale, dont les partenaires évidemment sont issus des milieux syndicaux, patronaux et également des représentants de l'Etat, a étudié un cas de salaires versés en euros aux frontaliers.

Donc, il est clair qu'on ne peut pas aller dans ce sens-là puisqu'il y aurait dumping salarial. Ça, c'est à la commission tripartite de le constater. Mais, en tous les cas, le Gouvernement ne peut pas aller dans le sens d'appuyer les entreprises qui vont dans cette direction.

Vous m'avez parlé d'une entreprise l'autre jour et j'ai pu moi-même informer cette entreprise qu'au cas où elle allait jusque-là, la commission tripartite se saisirait également de ce cas-là.

**M. Pierluigi Fedele** (CS-POP) : Je suis éventuellement satisfait. (*Rires.*)

**Le président** : Nouvelle variante. Monsieur le député est...

**M. Pierluigi Fedele** (CS-POP) : Je suis satisfait.

#### **Subvention de la Promotion économique à un investisseur insolvable**

**M. Damien Lachat** (UDC) : Dans une question orale à cette même tribune en juin 2010, je questionnais le Gouvernement au sujet d'une subvention qui était versée dans le cadre de la promotion économique.

Pour rappel, un promoteur s'est vu accorder la coquette somme de 375'000 francs pour un projet de centre d'affaires, en faisant miroiter plus de 700 emplois et l'installation de 1'500 entreprises dans les deux ans.

Ma critique portait sur le fait que le promoteur recevait de l'argent public tout en ayant de nombreux actes de défaut de biens auprès de plusieurs entreprises de notre Canton, les mettant par cette occasion en difficultés financières. Dans sa réponse, le Gouvernement assurait que les contrôles avaient été faits, que le dossier était suivi et que tout était sous contrôle.

Force est de constater que, plus d'une année plus tard, les dettes n'ont toujours pas été épongées et que les emplois promis ne sont pas au rendez-vous. De plus, dans la Feuille officielle du 10 août dernier, dans un commandement de payer, on découvre que ce monsieur ne rétrocede également pas la TVA à la Confédération.

Il semble donc que les contrôles de solvabilité au niveau du Service de l'économie soient défectueux, que les risques soient sous-estimés et que c'est plus l'effet d'annonce médiatique que la viabilité des projets qui est recherché.

J'ai donc une question simple : la subvention de 375'000

francs a-t-elle été versée au promoteur insolvable et, si ce n'est pas le cas, le Canton va-t-il allouer cette somme pour rembourser les entreprises lésées car elles, au moins, proposent de vrais emplois et paient leurs factures ?

**M. Michel Probst**, ministre de l'Economie : S'agissant du centre d'affaires, il est vrai qu'à répétitions reprises, il en a été fait mention dans la presse. Il faut dire que les journalistes – évidemment c'est leur travail – se sont intéressés à cet objet. Et il est vrai aussi que les investisseurs l'avaient annoncé de façon à rechercher des partenaires.

Mais revenons sur le centre d'affaires en particulier. Ce centre d'affaires, aujourd'hui, n'est pas avancé du tout. Il est même peut-être abandonné, on ne le sait pas, on ne l'espère pas. Pourquoi ? Parce qu'il y a eu, dans l'intervalle, un changement s'agissant des responsables, des porteurs du dossier, s'agissant des investisseurs.

Je sais à quoi vous faites allusion et je peux vous dire que le Service de l'économie suit le dossier s'agissant des paiements. Mais il faut bien voir tout de même que ce sont des paiements d'une personne à d'autres personnes et que l'Etat, en la matière, ne peut pas agir.

Maintenant pour répondre à votre question très précise, vous parlez de la subvention. Vous savez que ce projet était non seulement lié à une subvention cantonale mais également à un prêt fédéral puisque, là, nous nous situons dans le processus de la nouvelle politique régionale et même de ce que nous avons appelé la NPR+, c'est-à-dire du programme de politique régionale lié au programme de stabilisation, à savoir que les objets qui sont intégrés dans ce programme-là doivent être terminés d'ici à fin 2011 et les décomptes présentés jusqu'à la fin du mois de novembre. Donc, ici, nous nous trouvons dans une situation où ce projet a été retiré de la nouvelle politique régionale. Donc, il n'y a eu aucun versement jusqu'à présent, et pour cause, et, d'autre part, il est clair qu'il n'y aura plus de versement de la nouvelle politique régionale en l'état.

Maintenant s'agissant du montant de la subvention, vous demandez s'il est possible de pouvoir rembourser des personnes qui ont travaillé avec un des entrepreneurs. Evidemment que l'Etat ne peut pas le faire puisque la subvention, je viens de vous le dire, est liée à la nouvelle politique régionale et on ne peut pas, avec cette somme-là, évidemment rétribuer des personnes qui travaillaient de façon très libre avec cet entrepreneur. Donc, là, c'est impossible.

Mais, encore une fois Monsieur le Député, j'insiste là-dessus puisqu'on a entendu très souvent beaucoup de choses à ce propos, l'Etat n'a versé aucun franc.

**M. Damien Lachat** (UDC) : Je suis partiellement satisfait.

#### **Sensibilisation à l'environnement dans les programmes scolaires**

**Mme Anne Roy-Fridez** (PDC) : Suite à la catastrophe de Fukushima, le Conseil fédéral a pris la décision de sortir du nucléaire à l'horizon 2035. Décision qui ne peut que nous réjouir lorsque l'on se rend compte des conséquences particulièrement douloureuses qu'un tel événement peut induire.

Développement d'énergies renouvelables, économies d'énergie sont devenues les piliers essentiels de tout programme propre à nous passer de l'atome dans les meilleu-

res conditions tout en nous assurant de la plus grande indépendance énergétique possible.

Dès lors, chacun s'accorde à dire qu'il s'agira de changer nos comportements vis-à-vis d'une utilisation rationnelle de l'énergie.

A ce titre, l'école jurassienne a certainement un rôle important à jouer. Sachant qu'il existe des supports didactiques adaptés au traitement de cette thématique dans le cadre de l'enseignement, je demande au Gouvernement si de tels cours sont dispensés au sein de l'école jurassienne; si tel est le cas, s'il compte les renforcer ou, dans le cas contraire, s'il envisage de les intégrer dans le programme scolaire dès que possible.

D'avance je remercie le Gouvernement de sa réponse.

**Mme Elisabeth Baume-Schneider**, ministre de la Formation : Oui, l'école intervient en matière de sensibilisation mais, en fait, on pourrait ouvrir un débat sur le rôle de l'école. L'école ne peut pas répondre à toutes les demandes en matière de sensibilisation, ce d'autant plus qu'on lui demande, la plupart du temps, aussi d'être structurée, organisée et efficiente dans la gestion de ses coûts par rapport aux branches dites principales.

Donc, oui, ça se fait et je vais expliquer un petit peu les différents programmes. Maintenant, il faut aussi voir qu'il y a une certaine liberté dans les différents établissements scolaires. Par contre, dans le programme, déjà à l'école primaire – alors, je dois regarder ma feuille parce que j'ai dû me renseigner – au niveau des sciences humaines et sciences naturelles, il n'y a pas une branche. On ne trouvera pas une branche dans la grille horaire de l'élève de première année, deuxième année, pour dire «sensibilisation à l'environnement» et, d'ailleurs, je suis persuadée que si on avait une telle branche, il y aurait des groupes politiques qui monteraient au créneau pour dire : «C'est scandaleux, on mélange politique et information, éducation, culture générale des jeunes». Mais, dans ces branches-là, on parle de la compréhension de l'environnement. Tout le monde connaît des sorties de classe où on va voir en forêt les arbres et autres et où on discute de la compréhension de l'environnement.

Par la suite, il y a des programmes qui sont pris au niveau de la FEE (la Fondation environnement et développement), où on prend effectivement des dossiers pédagogiques qu'on met à disposition des différentes écoles.

A l'école secondaire, en sciences et en technique, c'est plus précis dans la mesure où on parle de ce que sont les énergies fossiles ou les énergies renouvelables. Donc, là, c'est plus présent.

Maintenant, très concrètement, chaque année, les écoles jurassiennes participent au concours «Environnement et jeunesse» dont le but est justement la perception, la compréhension de l'environnement naturel et surtout une attitude responsable par rapport à la gestion des déchets et par rapport à l'attitude à avoir face à l'énergie.

Ensuite, il y a également plusieurs dizaines de classes qui participent au réseau «Ecole de sensibilisation à la gestion des déchets». Vous avez peut-être aussi déjà entendu que certaines écoles sont très actives dans la gestion des déchets, d'autres peut-être un petit peu moins.

Et on a le Centre Nature des Cerlatez, on l'oublie parfois, qui a sa valise, le colporteur de nature et de sciences, qui,

lui aussi, passe de classe en classe mais pas toujours dans la grille horaire; ça dépend de la volonté aussi des enseignants d'intervenir dans ce domaine-là. Donc, le Centre Nature des Cerlatez conduit des activités pédagogiques importantes.

On a aussi – et ce n'est pas négligeable – la volonté au niveau du Département d'avoir un coordinateur de branches, comme on l'a en français, en allemand ou autres, et un enseignant se forme actuellement à l'Université de Neuchâtel en écologie et en sciences de l'environnement. Et cette personne, par la suite, pourra justement intégrer dans les différents programmes ou autres comment être le plus présent possible dans les questions d'économie d'énergie.

Donc, je dirais, on fait vraiment beaucoup de choses. En souriant, vous pouvez prendre contact avec la personne qui se forme. Je vous dirai qui c'est parce que vous la connaissez bien. Mais il n'y a pas de volonté, dans la grille horaire, de mettre une branche spécifique mais tout au long, comme on devrait en tant que citoyen avoir une attitude responsable, tout au long du cursus scolaire d'avoir ces méthodes de sensibilisation. Et, je pense que vous en conviendrez, ça doit se faire en étroite collaboration, dialogue, avec la responsabilité des parents.

**Mme Anne Roy-Fridez (PDC)** : Je suis partiellement satisfaite.

#### **Décision de l'Office des véhicules à l'encontre d'un piéton prévenu de consommation de stupéfiants**

**Mme Maryvonne Pic Jeandupeux (PS)** : Je pensais qu'il s'agissait d'une de ces légendes urbaines dont tout le monde parle mais que personne ne peut prouver. En effet, j'avais déjà entendu parler d'une pratique de l'Office des véhicules consistant à rendre des décisions à l'encontre de piétons, en pensant toutefois qu'il ne pouvait s'agir que de canulars de mauvais goût.

Je n'y croyais donc pas jusqu'à ce qu'un concitoyen m'apporte le courrier reçu fin mai 2011 dont voici la teneur : «Monsieur, Par rapport du (...), la Police cantonale jurassienne nous informe que vous avez été dénoncé pour infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants. Nous prenons acte de cette dénonciation et vous informons qu'il en sera tenu compte en cas d'une éventuelle demande de votre part de réadmission à la circulation. Les frais de procédure s'élèvent à 50 francs. Ce montant vous sera facturé prochainement.»

Si je comprends que la consommation de stupéfiants est incompatible avec la conduite automobile, j'ai du mal à concevoir qu'on prenne des mesures préventives à l'encontre de piétons qui n'ont jamais montré le moindre intérêt pour la circulation routière... au surplus lorsque lesdits piétons n'ont fait l'objet que d'une dénonciation...

Pour aller au bout du raisonnement kafkaïen de l'administration, il faudrait également avertir le présumé délinquant qu'il ne sera pas admis à la navigation et, surtout, ne pas oublier de transmettre l'information à l'Office fédéral de l'aviation pour le cas où le dangereux consommateur souhaiterait un jour passer le permis d'hélicoptère ou le brevet de pilote de ligne...

Intriguée par cette curiosité administrative, j'ai recherché sur quelles bases légales reposaient d'une part l'émolument facturé au piéton et d'autre part la transmission d'information par la police à l'Office des véhicules au sujet du présumé

consommateur. Ceci sans succès.

D'où mes questions :

- sur quelle base légale la police transmet-elle ce type d'informations à l'Office des véhicules ?
- sur quelle base légale repose «la décision» en cause et l'émolument réclamé ?
- enfin question subsidiaire : l'Office des véhicules n'a-t-il donc pas d'autres chats à fouetter ?

Je remercie le Gouvernement pour ses éclaircissements

**M. Charles Juillard**, ministre de la Police : Madame la Députée, je pense que votre curiosité n'a pas été suffisamment aiguës et ça m'étonne d'ailleurs parce que tout le monde sait que vous êtes une bien meilleure juriste que moi mais vous trouvez la réponse à votre question dans la loi sur la circulation routière (loi fédérale) et dans l'ordonnance (OAC) sur l'admission des personnes et des véhicules à la circulation routière, qui fixent très clairement quelles sont les obligations des différentes autorités en la matière, à savoir la police : lorsqu'elle constate et dénonce au Ministère public des infractions en matière d'alcool, en matière de stupéfiants, elle doit aussi informer l'Office des véhicules. Ensuite de quoi, si la personne en question ne possède aucun permis, c'est-à-dire même pas celui de cyclomoteur, effectivement ce citoyen va recevoir la lettre dont vous avez donné lecture d'un extrait.

S'il s'avère que la personne qui vous a apporté cette lettre ne dispose d'aucun permis, l'Office des véhicules a fait une erreur en lui facturant un émolument parce que l'avertissement est envoyé en principe – et c'est une application un peu souple du Code de procédure administrative – sans facturer d'émolument. Par contre, à partir du moment où il y a un permis, même de cyclomoteur, l'Office des véhicules, de par l'application des lois en vigueur, doit instruire un dossier et prendre une décision même si c'est une décision de classement. Et, de nouveau en application du Code de procédure administrative, Madame la Députée, l'autorité doit facturer un émolument dont le montant se trouve dans la loi et le décret sur les émoluments que ce même Parlement a révisés il n'y a pas si longtemps que ça.

Voilà, Madame la Députée, ce que je peux vous dire.

En ce qui concerne l'Office des véhicules, s'ils n'ont rien d'autre à faire, je rappellerai quand même encore au passage que 99,9 % des jeunes Jurassiens, à un moment ou à un autre, demandent un permis de conduire, même si ce n'est que de cyclomoteur. Donc, vous voyez que la probabilité que cette information soit utilisée à un moment ou à un autre est importante.

Quant à savoir si l'Office des véhicules n'a rien d'autre à faire, je n'ai pas entendu que vous demandiez à l'administration jurassienne de ne pas appliquer la loi.

**Mme Maryvonne Pic Jeandupeux (PS)** : Je ne suis pas satisfaite.

#### **Incidences fiscales en cas du paiement du salaire des frontaliers depuis une filiale à l'étranger**

**M. David Eray (PCSI)** : L'actualité économique est très liée aux taux de change des monnaies. La force du franc pénalise les entreprises qui exportent hors des frontières.

Dernièrement, une entreprise des Franches-Montagnes a envisagé de payer en euros ses employés frontaliers à

partir du siège français de l'entreprise. Dans un tel cas, que se passerait-il au niveau fiscal ?

En 1983, un accord a été paraphé entre la France et la Suisse, qui prévoit une rétrocession d'un pourcentage des impôts versés par les frontaliers à l'Etat français. Cette rétrocession est basée sur les certificats de salaires émis par les employeurs, qui sont donc des entreprises suisses. Le cas envisagé ne permettrait plus de payer un salaire depuis la Suisse et, donc, le mécanisme fiscal pourrait être contourné et il n'y aurait plus de rétrocession pour l'Etat et les communes jurassiennes. Ceci alors que les postes de travail seraient toujours en Suisse.

La question posée au Gouvernement est la suivante : comment le Gouvernement apprécie-t-il une telle situation ? Et, surtout, quelles mesures sont mises en place pour que la rétrocession fiscale soit effective, quel que soit le pays à partir duquel le salaire est versé ?

Je remercie par avance le Gouvernement de sa réponse.

**M. Charles Juillard**, ministre des Finances : Monsieur le Député, nous n'avons pas connaissance à ce stade que des entreprises établies sur le territoire jurassien aient imaginé cette procédure et j'espère que votre question ne leur donnera pas de mauvaises idées.

Cela dit, que ce soit en application de la convention de double imposition entre la France et la Suisse ou plus spécifiquement de l'accord entre la France et la Suisse qui nous lie en ce qui concerne l'impôt des frontaliers, ce qu'on appelle injustement un impôt des frontaliers puisque vous savez que c'est en fait une rétrocession d'une part du salaire versé (4,5 % du revenu brut des frontaliers) qui est versée au titre de dédommagement à la Suisse pour les inconvénients, les nuisances ou tous les investissements qui sont engendrés par ces travailleurs frontaliers. Ce n'est pas à ce titre-là véritablement un impôt mais un dédommagement.

Mais je tiens à vous rassurer ici. Tout pendant que l'entreprise a un établissement stable en Suisse, qu'elle paie ses salaires en France ou en Suisse, de toute façon, le calcul de cette redevance sera fait par la Suisse et exigé de la France, en francs suisses. Donc, quelle que soit la solution qui pourra être envisagée par cette entreprise, l'Etat français nous rétrocédera les 4,5 % du revenu en francs suisses parce qu'en Suisse le salaire est dû en Suisse au lieu de travail de l'employeur selon le Code des obligations. Et, à partir de là, si l'entreprise voulait essayer de se défilier de cet accord, c'est la convention de double imposition qui s'appliquerait et, en l'occurrence, on reviendrait à une imposition peut-être à la source mais en tout cas dans le cadre de l'application de l'accord. Ça, c'est une chose qui est certaine.

Donc, le Service des contributions continuera d'encaisser, respectivement l'Etat jurassien; la Suisse continuera d'encaisser le 4,5 % des revenus bruts des employés français exerçant leur activité sur territoire suisse.

**M. David Eray (PCSI)** : Je suis satisfait.

#### **Préparation des personnes à l'entretien d'embauche dans le cadre de l'EFEJ**

**M. Romain Schaer (UDC)** : Etant entrepreneur, j'ai parfois l'occasion d'offrir des places de travail.

Il y a a peu, le cas s'est présenté et, comme bon citoyen, je me suis adressé à l'EFEJ, tant convoité ces temps-ci. Le

premier contact fut correct. Ayant exposé mes doléances, quelques heures plus tard, une personne s'est annoncée. Comme il se doit, je lui ai proposé un entretien. Quelle ne faut pas ma surprise lorsque la personne s'est présentée. Depuis plusieurs mois, cette personne est à l'EFEJ et n'a jamais suivi un cours sur l'entretien d'embauche. Cette personne ne s'attendait pas aux questions pourtant triviales et ne s'était aucunement préparée. J'ai pris la peine de lui expliquer en quoi cette préparation est essentielle pour arriver à se vendre et quelles en sont les grandes lignes.

Le Gouvernement ne pense-t-il pas qu'il serait vital, avant d'investir massivement dans les infrastructures, de mettre l'accent sur la préparation formelle d'un entretien pour les candidats à la recherche d'un emploi et d'en contrôler l'efficacité auprès des employeurs ? Merci de votre réponse.

**M. Michel Probst**, ministre de l'Economie : Monsieur le Député, il est clair qu'EFEJ, nous allons encore en parler pendant un certain temps parce que c'est un axe évidemment prioritaire du développement des compétences et des qualifications des demandeurs d'emploi.

Vous savez très bien aujourd'hui qu'au sein d'EFEJ, il y a des possibilités qui portent également sur la certification. Et, ça, nous y tenons beaucoup. Nous allons encore développer cela. D'ailleurs, il y a pratiquement un CFC qui peut être développé aujourd'hui sur la durée et qui porte sur une formation liant les polisseurs. Et nous allons, encore une fois, poursuivre.

Ce n'est pas parce qu'il y a un problème – et je vais me renseigner si vous me donnez davantage d'informations – ici lié à un renseignement qu'on peut mettre en doute toute une structure qui vise, encore une fois, à permettre aux demandeurs d'emploi jurassiens en particulier de retrouver rapidement un travail. Ce n'est pas un fait qui met en cause, encore une fois, une structure globale éminemment nécessaire et, si elle ne l'était pas, elle ne serait pas à tel point, vous le savez bien, soutenue par la Confédération.

Pour terminer, si vous me donnez évidemment l'exemple que vous n'avez pas développé et je le comprends bien ici à la tribune, je me renseignerai car il est important pour nous de parfaire les contacts et nous avons d'ailleurs diverses formations, divers cours qui permettent aux personnes de se mettre en situation d'entretien et, par là même, de pouvoir se présenter avec les meilleures chances possibles.

**M. Romain Schaer** (UDC) : Je suis satisfait.

#### **Autorisation d'ouverture d'un centre de radiologie privé**

**M. Jean-Luc Charmillot** (PDC) : Le Parlement a voté une loi le 17 novembre 2004 sur l'acquisition, la mise en service, l'utilisation et le renouvellement de certains équipements médicaux tels que IRM, scanner, table angiographique digitalisée, etc.

L'acquisition et le remplacement d'un équipement sont soumis à l'autorisation préalable du Département de la Santé (article 5). L'autorisation peut être délivrée aux conditions suivantes : l'équipement concerné répond à un besoin et les coûts induits ne sont pas disproportionnés par rapport au bénéfice sanitaire.

Le Département de la Santé a reçu une demande d'autorisation de plusieurs privés, intéressés à investir 5 à 6 millions

dans le Canton pour ouvrir un centre de radiologie spécialisé en collaboration avec l'Hôpital du Jura. L'augmentation incessante du nombre d'examen a plus que doublé ces 6 dernières années depuis l'acquisition de l'IRM et du scanner à l'Hôpital du Jura.

Cette opportunité aurait permis au Canton du Jura de répondre au besoin croissant de la population en imagerie de de diminuer l'enveloppe budgétaire allouée à l'Hôpital du Jura.

Cependant, j'ai entendu dire que le Monsieur le ministre de la Santé aurait refusé la demande d'autorisation de la part des organisations privées pour prioriser l'implantation d'une deuxième IRM à l'Hôpital du Jura sur le site de Porrentruy et, par la suite, le remplacement de l'IRM et du scanner à Delémont aux frais des contribuables jurassiens.

Ma question : comment se fait-il que le Gouvernement refuse un investissement de plusieurs millions du secteur privé avec création d'emplois, rentrées fiscales et possibilités de collaboration avec l'hôpital et quel sera le montant que le Canton devra déboursier pour un tel investissement ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

**M. Michel Thentz**, ministre de la Santé : Monsieur le Député, vous avez tout à fait bien fixé le cadre légal dans lequel nous voyageons par rapport à la question que vous me posez. J'aimerais juste au préalable, puisqu'il est question d'IRM, l'actualité me permet d'en profiter, je voudrais saluer ici le travail de la Ligue jurassienne contre le cancer, qui fête hier soir ses trente ans. Je vous invite à participer aux diverses manifestations qui sont mises sur pied par cette ligue jurassienne. Il convient de soutenir son travail.

Mais revenons aux IRM et aux décisions qui ont été prises. Je le disais justement à l'instant, vous avez rappelé le cadre légal dans lequel nous travaillons. Comme vous l'avez dit, du côté du Département, nous avons reçu un certain nombre de demandes de création d'un nouveau centre IRM sur la ville de Delémont et, parallèlement, également une demande de l'Hôpital du Jura. Donc, le Département a eu à traiter ces diverses demandes dans un même temps.

Comme il se doit, il a consulté les partenaires qui doivent être consultés en la matière, notamment la Société médicale jurassienne, les assureurs ainsi que le Conseil de la santé publique dans son organisation du moment. Et tout a concouru à dire : «Oui, il y a pertinence à créer un nouveau lieu ou en tout cas d'acquiescer un nouvel IRM quelque part dans le Jura». Donc, le besoin était avéré. Tout concourait également à dire que le meilleur endroit, la meilleure implantation était dans le cadre de l'Hôpital du Jura.

Nous avons fait une réflexion par rapport à l'implantation, sur quel site celui-ci devait prendre place, et nous sommes arrivés à la conclusion qu'en synergie avec le centre de réadaptation qui va ouvrir au mois de mai ou juin de l'année prochaine, il paraissait utile, voir nécessaire, pour renforcer notamment ce site, d'implanter cette IRM sur le site de Porrentruy de l'Hôpital du Jura.

Cette décision est évidemment à contextualiser aussi dans le cadre des modifications de la LAMal à l'horizon du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et de la nécessité que nous avons toutes et tous de renforcer notre hôpital, de faire en sorte que celui-ci soit le plus compétent possible tout en étant compétitif bien évidemment. Mais il s'agit de mettre en œuvre tout ce qu'il faut pour que celui-ci soit renforcé.

Or, le fait d'avoir un IRM dans un hôpital et non pas dans un lieu privé permet notamment à celui-ci de répondre aux besoins de la population, y compris la nuit et les week-ends, ce que ne fait pas forcément une entreprise privée.

Donc, voilà, fort de toute cette analyse-là, le fait qu'il faut véritablement renforcer – et je pense que vous partagez cet avis-là – notre hôpital et faire en sorte qu'il soit armé pour affronter les défis de l'avenir, fort de toute cette analyse-là et de la clause avérée du besoin, le Département a pris la décision – et celle-ci sera confirmée par un communiqué de presse qui tombera la semaine prochaine – de confier l'implantation de cette IRM à l'Hôpital du Jura.

**M. Jean-Luc Charmillot (PDC) :** Je suis partiellement satisfait.

### Gestion de l'aérodrome du Jura et implication du Canton

**M. Jean Bourquard (PS) :** «LIMA SIERRA ZOULOU QUEBEC», ça vous dit quelque chose ? C'est ainsi qu'on prononce LSZQ, qui est le code d'identification international du dernier aérodrome construit en Suisse... Vous savez donc de quoi je vais parler !

Y a-t-il un pilote pour ce projet ? On peut se poser la question...

Ouvert à la navigation aérienne le 1<sup>er</sup> juillet dernier, l'aérodrome du Jura fait déjà parler de lui, et pas seulement au niveau du bruit généré par certains pilotes peu respectueux des procédures de décollage car d'autres problèmes plus sérieux s'accumulent, à savoir :

- un dépassement financier important – officiellement 1,5 million de francs – reconnu et annoncé récemment par la coopérative qui gère le projet et qui va solliciter des investisseurs privés mais aussi les pouvoirs publics;
- des interrogations sérieuses – je pèse mes mots – au niveau de la lutte contre l'incendie en raison d'une alimentation insuffisante en eau d'extinction et d'un retard regrettable dans la mise en place de mesures de compensation, ce qui implique que des risques non négligeables sont pris par les exploitants mais aussi éventuellement par les pilotes;
- des rumeurs multiples et persistantes faisant état d'une emprise au sol réelle de l'aérodrome dépassant le cadre légal, mais tout ceci reste à vérifier;
- enfin des difficultés avérées pour trouver la perle rare – recherchée tout azimut – qui acceptera de gérer le restaurant qui demeure désespérément vide, ce qui ne va pas arranger le compte d'exploitation de la Société Coopérative de l'Aérodrome du Jura.

Vous l'aurez compris, la situation n'est pas brillante et je prie le Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

- quelles garanties et/ou aides financières le Canton a-t-il accordées pour la réalisation de l'aérodrome du Jura et, surtout, a-t-il l'intention de renflouer la coopérative aux abois ?
- est-il acceptable qu'un nouvel aérodrome puisse être ouvert au trafic alors que la sécurité en cas d'incendie ou d'accident n'est pas optimale ?
- le Canton est-il impliqué d'une manière ou d'une autre en cas de déficit du compte d'exploitation de l'aérodrome ?

Je remercie le Gouvernement pour ses réponses.

**M. Michel Probst**, ministre de l'Economie : Le Gouvernement a été également très surpris d'apprendre que cette société connaît des difficultés car il n'a jamais été informé de problèmes financiers avant la communication de la société faite il y a environ trois semaines.

Toutes les informations demandées par l'Etat et données par la société ont toujours fait état d'une situation normale. Il n'y avait donc aucune raison de s'inquiéter et la déception est grande aujourd'hui de découvrir d'importants problèmes – vous venez d'y faire allusion Monsieur le Député – problèmes de gestion.

Le Gouvernement a soutenu cette société par le biais d'une subvention de 350'000 francs car il estime qu'une telle infrastructure est utile et nécessaire au développement régional et qu'elle apporte, nous l'avons dit à répétitions reprises, une valeur ajoutée pour le tourisme et l'économie.

Le projet est aussi soutenu par un prêt remboursable de la Confédération d'un montant de 1,077 million et, d'ailleurs, il semble bien, selon les informations diffusées par la société, que le trafic actuel soit plus important que prévu, preuve de ce réel besoin. Des améliorations, il est clair, quant à la réduction du bruit, devront encore être apportées.

Cette infrastructure est également importante en termes d'image pour le Canton, qui sera bientôt idéalement connecté par la route, par le rail et les airs, raison pour laquelle le Gouvernement espère que la société coopérative trouve des solutions pour régler ses problèmes financiers.

Pour répondre à vos questions, le Gouvernement, qui a déjà accordé une subvention conséquente – j'en ai rappelé le montant – liée au prêt fédéral, n'entend pas aller au-delà. Par ailleurs, le Canton n'est aucunement impliqué dans le compte d'exploitation. S'agissant de votre troisième question, je n'ai pas de réponse à vous donner. Par contre, vous Monsieur le Député devriez certainement la connaître en tant qu'ancien directeur d'établissement cantonal d'assurance. Nous allons nous renseigner car la sécurité est bien entendu primordiale.

**M. Jean Bourquard (PS) :** Je suis satisfait.

### 3. Election du deuxième vice-président du Parlement

**Le président :** Nous allons prendre maintenant les résultats de l'élection. Je vous donne lecture du procès-verbal d'élection pour le deuxième vice-président du Parlement.

#### Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	59
Bulletins rentrés :	59
Bulletins blancs :	5
Bulletin nul :	1
Bulletins valables :	53
Majorité absolue :	27

*Alain Lachat (PLR) est élu par 50 voix; 3 voix éparses. (Applaudissements.)*

**Le président :** Je le prie de bien vouloir prendre place à mes côtés. (Applaudissements.)

## 6. Programme gouvernemental pour la législature 2011-2015

**Le président :** Je passe la parole à Monsieur le ministre Philippe Receveur, président du Gouvernement, pour la présentation du programme de législature. Après cette présentation, nous nous octroierons une petite pause.

**M. Philippe Receveur,** président du Gouvernement : Le Gouvernement souhaite faire passer le Jura d'une région en construction et en rattrapage à un canton au positionnement stratégique au centre d'un espace géographique dynamique, de voies de communication performantes, d'un savoir-faire industriel reconnu, de réseaux d'affinités et de projets particulièrement novateurs.

Vous le savez, Mesdames et Messieurs les Députés, adopter un programme de législature est un acte constitutionnel et légal pour le Gouvernement jurassien. En l'occurrence, cet acte constitutionnel et légal se double de l'expression d'une volonté politique forte que le Gouvernement jurassien unanime manifeste dans son programme de législature, Gouvernement issu des urnes en novembre 2010.

La République et Canton du Jura, le Gouvernement a voulu la considérer dans son environnement, dans le cadre à l'intérieur duquel elle s'inscrit. Nous avons essayé, sur ce constat-là, d'imaginer le Jura dans dix ans, d'imaginer le Jura dans vingt ans. Il s'agit d'une démarche politique, d'une démarche politique dense sur laquelle nous avons œuvré les premiers mois de l'année en arrêtant notre regard, en confinant le périmètre des différents critères pris en compte ce printemps encore.

Le programme de législature se veut donc une vision stratégique du Gouvernement jurassien sur l'avenir de notre République, plus simplement dit une vision d'avenir.

Si l'on observe la situation pour le canton du Jura actuellement, on constate que celui-ci se trouve dans une période charnière. Né en 1979, le Jura est encore jeune. Il termine aujourd'hui une période de sa vie que l'on pourrait qualifier celle de la mise en place, celle de la construction qui a impliqué notamment un certain rattrapage. Et nous avons pu mesurer, Mesdames et Messieurs, au fil de cette période, combien il avait été salutaire pour notre pays, combien il avait été salutaire pour sa population que de pouvoir s'organiser sous forme d'Etat membre de l'alliance confédérale à partir de 1979. Et c'est vrai que, depuis cette période-là, le canton du Jura a accompli sa mission d'Etat aussi bien que les autres. Mais cette période était particulière.

Aujourd'hui, nous parlons de période charnière où le canton du Jura veut plus encore se considérer dans le concert des cantons suisses. Une période charnière qui s'exprime au travers d'indicateurs bien précis.

Ce début de législature est marqué par une conjonction d'événements que l'on peut qualifier de favorables sous l'angle où nous examinons notre environnement immédiat. Il s'agit d'une conjonction d'événements favorables qui présentent un cadre tout à fait nouveau pour le canton du Jura, qui entre ainsi dans une phase qu'il n'a jamais connue. On bascule vers quelque chose de nouveau. On peut parler ici de l'achèvement progressif de l'A16, de la connexion au TGV, de la possibilité de réaliser de grands projets touristiques et culturels, du vote prochain sur la création d'une nouvelle entité regroupant le Jura et le Jura bernois. Nous avons inclus dans notre panorama, dans notre regard, nous

avons tenu compte du critère concernant la bonne conjoncture économique. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Ce que nous constatons aussi à observer le Jura, Mesdames et Messieurs les Députés, c'est qu'avec une croissance comparable à la moyenne suisse depuis 2000, notre République compterait aujourd'hui 80'000 habitants. On constate donc que l'écart entre la situation à laquelle nous pourrions prétendre si nous entrions dans un cadre plus comparable à celui des autres cantons, et bien cet écart ne nous est pas favorable. Raison pour laquelle l'objectif qui a été fixé par le Gouvernement gravite, vous l'aurez compris, en bonne partie autour d'éléments démographiques. Et un des points qui nous a particulièrement frappés dans le cadre de notre appréciation est la pyramide des âges de la République et Canton du Jura. Un journaliste nous faisait observer, avec des mots qui nous font un peu froid dans le dos, que la pyramide des âges du canton du Jura représente, à certains égards, celle d'un pays qui aurait connu la guerre. Concrètement dit, les classes d'âges situées entre 18 et 25 ans, mais au-delà jusqu'à 45 ans, représentent un manco dans la pyramide des âges du canton du Jura, pour la raison (qui vous est connue) qu'un nombre important de nos concitoyennes et de nos concitoyens partent pour s'installer à l'extérieur, là où ils trouvent des conditions pour installer leur famille, pour trouver un travail.

Ce que l'on constate également, point de départ de la réflexion du Gouvernement jurassien, c'est que le niveau général des revenus est l'un des plus faibles de Suisse. Parallèlement, un élément favorable tout de même mais à manipuler avec précaution parce qu'il n'est pas forcément le révélateur que l'on pourrait souhaiter, le revenu disponible des ménages corrige positivement cette statistique.

Ce qu'on voit aussi, c'est que les jeunes Jurassiens, les jeunes Jurassiennes aussi, sont nombreux à suivre une formation supérieure. Le problème réside ensuite dans la difficulté à trouver un emploi en phase avec leur niveau de qualifications dans le Jura. On a consacré un atelier important à cette thématique, qui nous partiellement rassurés, qui nous a aussi permis de constater à quel point considérer cet élément est un point fort ou doit être un point fort de la politique jurassienne.

Et puis, dans le cadre de l'évaluation qu'on peut faire globalement des forces et faiblesses du canton du Jura, nous nous sommes arrêtés sur un certain nombre d'éléments parce que le Jura compte des points forts. Il compte aussi un certain nombre de faiblesses. S'ouvrent à lui des opportunités mais les menaces doivent être connues et identifiées également.

Les valeurs de liberté, d'ouverture et de solidarité, un cadre naturel intact, un savoir-faire dans les microtechniques, un revenu disponible supérieur à la moyenne, un taux de maturité et de CFC le plus élevé de Suisse, un ancrage en Suisse romande à proximité de l'agglomération bâloise, un cadre qui offre de la sécurité, une vie associative très riche, un certain volontarisme des autorités représentent ce que l'on peut considérer comme étant des points forts.

Nous savons aussi que nous avons à nous améliorer en termes de culture industrielle (c'est la monoculture aujourd'hui qui présente un degré de sensibilité encore très important à la conjoncture). Les offres d'emplois sont limitées dans le tertiaire. L'indice de centralité doit, peut être amélioré; des éléments de réponse existent pour améliorer cet indice. Et, surtout, Mesdames et Messieurs, nous avons une

fiscalité moyenne, très largement supérieure à la moyenne suisse.

Des opportunités s'offrent à nous. Je les ai rappelées dans le propos introductif. Nous avons un rendez-vous avec des perspectives que nous n'avions jamais connues jusqu'à aujourd'hui et ces perspectives doivent nous permettre d'appuyer la politique de l'Etat en vue de répondre à cette problématique de l'exode des jeunes, à cette stagnation, voire à ce vieillissement démographique, contre lesquels nous devons nous inscrire de manière active.

L'autre élément touche la fragilité relative des finances publiques et surtout, Mesdames et Messieurs les Députés, la dépendance à l'égard de la Confédération. Un élément sur lequel nous avons le devoir d'agir afin d'asseoir plus fortement l'autonomie, l'indépendance du pays jurassien. Et tout ceci doit s'envisager dans la perspective d'un développement que nous voulons harmonieux avec le cadre naturel préservé qui prévaut encore dans le canton du Jura.

Vous l'aurez compris, faire passer le Jura d'un canton en construction et en rattrapage à un canton au positionnement stratégique, au centre d'un espace géographique que nous voyons dynamique, au centre de voies de communication performantes, au centre d'un savoir-faire industriel de premier plan, au centre de projets particulièrement novateurs, c'est ce que souhaite le Gouvernement jurassien pour la République et Canton du Jura.

C'est le principal. Les autres éléments découlent assez naturellement de ces premiers constats et de cette volonté-là.

Nous avons le besoin, la nécessité, au plan démographique, de provoquer une cassure positive dans la courbe de croissance de la population pour que le taux se rapproche de la moyenne suisse, pour rajeunir la population, pour freiner l'exode et accueillir de nouvelles familles venant de l'extérieur. Au plan économique, nous devons augmenter sensiblement le revenu cantonal par habitant, ramener le chômage à la moyenne nationale et augmenter le pouvoir d'achat des ménages en agissant sur le niveau des salaires mais aussi en réduisant les prélèvements obligatoires, en particulier les impôts.

Voilà les principaux défis d'avenir que le Gouvernement a identifiés pour le canton du Jura. Il ne s'agit pas simplement de pétitions de principes, de déclarations volontaristes. Il s'agit tout d'abord de fonder cette politique sur un constat, qui est un constat objectif. Et, sur la base de ce constat à l'intérieur duquel nous rencontrons, nous prouvons que nous pouvons puiser les ressources, et bien mettre en marche les différents éléments qui permettront de rendre le Jura plus fort, mieux intégré, plus visible, plus solidaire aussi. C'est donc au fond d'une stratégie pour exister, une stratégie pour exister plus dont nous allons parler aujourd'hui dans le cadre de ce débat qui s'ouvre sur le programme de législature.

Le contenu, dans les grandes lignes, de ce programme de législature, Mesdames et Messieurs, a déjà été présenté à la presse (vous le savez) avant les vacances d'été. Et, surtout, vous avez reçu, chacune et chacun, un exemplaire du programme de législature en question.

Les points forts sur lesquels le Gouvernement tient à insister à ce stade du débat peuvent être considérés comme étant les suivants :

Tout d'abord, il y a des axes stratégiques. Des axes stratégiques sur lesquels le Gouvernement veut positionner l'ac-

tion des pouvoirs publics. Dans le cadre d'un programme qui se veut équilibré, qui met en lumière un certain nombre de choses. On a pu nous poser la question : «Pourquoi n'avez-vous pas parlé de tel ou tel aspect ?» «Qu'est-ce qui fait que tel élément ne figure pas dans le programme de législature ?». La réponse aura été et continuera d'être que nous avons voulu agir sur certains points forts. Mettre en lumière certains éléments ne signifie pas que les autres sont abandonnés. Il faut considérer que le programme de législature marque le rythme d'un certain effort sur certains éléments que le Gouvernement veut mettre en lumière, ce qui ne signifie naturellement pas que ceux qui n'y figurent pas sont purement et simplement abandonnés.

La vision stratégique a finalement été déclinée en quatre axes dans le contexte de ce programme que nous considérons comme équilibré, qui forme un bon effet d'ensemble et qui ne saurait naturellement pas se réduire à sa seule dimension fiscale, comme d'aucuns parmi certains observateurs ont cru pouvoir le déceler.

L'effet d'ensemble signifie qu'en mettant la lumière sur certains éléments, nous pouvons aujourd'hui, nous devons considérer que ce qui est bon pour certains endroits du canton du Jura peut être bon pour l'ensemble de la République. Nous avons voulu une approche globale du Jura entier pour lui-même pour quitter le terrain des régionalismes et considérer que la force du tout, finalement, est tirée de celle que nous pouvons exprimer en nous appuyant sur nos points forts.

Ces quatre axes stratégiques sont «Réseaux et visibilité», «Fiscalité et pouvoir d'achat», «Nature et santé» et «Economie et formation». Brièvement sur chacun de ces éléments.

En ce qui concerne «Réseaux et visibilité», nous considérons que le Jura fait de sa tradition d'accueil une carte de visite pour son développement futur. Le canton du Jura devra réaliser quelques infrastructures emblématiques pour accroître sa visibilité à l'extérieur, il doit collaborer de façon étroite et privilégiée avec Bâle, avec la France sur l'axe TGV et naturellement aussi avec l'espace BEJUNE, en particulier, Mesdames et Messieurs les Députés, avec le Jura bernois. Il s'agit de mener une politique active de développement des réseaux, de participer ou d'organiser des événements de grande ampleur. Nous y avons fait référence tout à l'heure au travers de quelques exemples qui montrent qu'on est très loin d'un simple doux rêve. Nous pouvons entrer dans cette réalité-là. Il s'agit aussi de favoriser l'accession de Jura-siens à des postes-clés au niveau national et pourquoi pas international. La visibilité, les réseaux, un des axes stratégiques du programme de législature.

Deuxième axe «Fiscalité et pouvoir d'achat». Nous envisageons une baisse fiscale d'une ampleur inégalée depuis l'entrée en souveraineté du Canton, qu'il s'agira d'introduire par étapes et sans réduire les prestations de l'Etat. Cet aspect du programme de législature devra servir l'ensemble des contribuables jurassiens, en particulier les familles et les entreprises ainsi que les investisseurs qui développeront des projets innovants pour le Jura. Cet investissement atteindra pleinement ses effets seulement et seulement si les communes peuvent y adhérer pleinement, nous en sommes conscients. Il vise essentiellement à augmenter le pouvoir d'achat mais aussi à attirer de nouveaux contribuables dans le Jura pour rééquilibrer l'assiette fiscale. Et, en parallèle, des mesures seront prises contre les très bas salaires, il est vrai pratiqués par une petite minorité d'entreprises mais une

réalité contre laquelle le Gouvernement jurassien se veut agissant également. Attirer de nouveaux contribuables, le défi est essentiellement situé là. Regardez la pyramide des âges; imaginons que les choses continuent sur la ligne qu'elle présente aujourd'hui, l'avenir n'est pas rose; il y a une nécessité d'agir pour contrecarrer cette tendance. Aujourd'hui, nous avons la conviction, la certitude que les moyens de la contrecarrer sont entre nos mains, que le Jura, aujourd'hui, est arrivé à la maturité pour faire ce pas supplémentaire pour exister plus, pour exister mieux.

Troisième axe du programme de législature, l'élément dit «Nature et santé». Le Jura est un pays vert par excellence. Il se positionne comme un modèle en la référence, comme un modèle en matière de valorisation des espaces naturels. Il doit définir une stratégie énergétique qui lui permet de s'approvisionner de matière durable, indépendante, sans recours à l'énergie nucléaire. Il s'agit que nous favorisions par là la production d'énergies renouvelables. Il s'agit de soutenir les entreprises actives dans les technologies propres et de renforcer les mesures qui favorisent les économies d'énergie, partant du principe que l'énergie qui coûte le moins cher est celle que l'on ne dépense pas. L'action de l'Etat doit également se focaliser sur les thématiques de l'eau, du bien-être et de la santé ainsi que de la remise en forme tant il est vrai que le cadre offert par le canton du Jura se prête à de telles activités.

Quatrième axe «Economie et formation». Le pôle horlogerie-microtechnique est à l'origine d'un savoir-faire exceptionnel et reconnu que l'on ne trouve que dans notre région, Mesdames et Messieurs les Députés. Parfois, nous n'en sommes pas assez conscients. Le projet de diversification dans les domaines connexes peuvent notamment être les technologies médicales ou les technologies propres. Nous les encourageons avec d'ores et déjà de premiers résultats eux-mêmes encourageants à ce sujet. Et ce savoir-faire exceptionnel reconnu doit permettre d'envisager des développements futurs, aussi bien à des applications industrielles économiques au sens large que dans les domaines de la formation et dans les domaines techniques en particulier. La formation des jeunes, telle que le Gouvernement la conçoit dans le programme de législature, mise sur le plurilinguisme, sur la formation des élèves en difficultés et les formations tertiaires avec la construction d'un nouveau campus à Delémont.

Voilà, Mesdames et Messieurs, à grands traits, les quatre axes principaux du programme de législature qui est soumis à votre appréciation aujourd'hui. Donc un ensemble par lequel nous souhaitons que le canton du Jura puisse se positionner de manière audacieuse dans la durée.

Nous avons eu récemment un premier échange avec les communes jurassiennes. L'accueil a été contrasté, il faut le dire. Il n'y avait pas de surprise en cela. L'accueil a été contrasté mais encourageant. Encourageant sur le point que le programme gouvernemental de législature nous a paru être bien admis, correspondre aux aspirations, aux besoins, à la volonté que l'on peut vouloir manifester aujourd'hui dans les communes jurassiennes en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle. Par contre, les soucis, les inquiétudes, quand ce n'est pas une attitude (initiale du moins) de fermeture ont été clairement exprimés s'agissant du volet fiscal, ce qui ne nous étonne pas non plus. Je vous l'ai dit tout à l'heure, un tel programme n'a de chance que s'il arrive à conjuguer les forces politiques et institutionnelles jurassiennes. Partant, le rôle que les communes auront à jouer dans la mise en place de ce pro-

gramme de législature sera un rôle central.

Mais j'ai senti aussi, dans ce premier dialogue avec les communes, une forte envie de se projeter dans l'avenir. Le constat de la nécessité d'agir pour permettre au Jura de dépasser ce premier stade de son existence, ceci est un élément dont nous devons, nous pourrions tenir compte de manière favorable dans la suite des opérations.

Et nous avons compris aussi qu'il y avait là la nécessité impérieuse d'un dialogue.

Vous pouvez le lire en fin du document comme une formule toute faite prête à l'emploi, qu'on utiliserait dans n'importe quel genre de document politique, mais c'est sur la base d'un constat formel que nous faisons à ce sujet : il n'y a pas d'avenir pour le programme de législature si celui-ci ne peut ou ne doit être considéré au final que comme le document édicté par un collègue qui s'est donné, vous me direz, peut-être bien de la peine pour le faire mais qui réduirait l'exercice à vous livrer une copie datée et signée dans les délais, à laquelle il n'y aurait pas d'adhésion. Ce que nous souhaitons pour le Jura, et bien nous allons tâcher d'en faire un enjeu à partager : avec vous d'abord, avec les forces politiques jurassiennes, avec les représentants du peuple jurassien, avec les communes ensuite, avec les différentes institutions, dans l'idée que ce programme n'a d'avenir, que finalement le déploiement que nous espérons pour le canton du Jura ne sera possible que dans la concertation la plus large. On nous dit parfois que le Jura ne possède pas beaucoup de forces. Ce n'est pas tout à fait exact, il en possède. Elles sont bien réelles mais, pour pouvoir déployer tous leurs effets, il s'agit de les conjuguer.

Nécessité de dialogue avec les communes au premier plan. Nous l'avons bien compris, vous l'avez compris aussi, le programme de législature n'est pas une potion magique que le petit dernier des cantons suisses prévoirait d'avaloir pour se trouver subitement projeté dans une situation meilleure. C'est une stratégie active que nous vous proposons. Elle demandera des efforts, elle demandera du dialogue, elle offre de réelles chances de perspectives et nous y croyons. Cette stratégie active doit nous permettre d'accompagner les changements, qui sont en train de s'opérer pour le Jura, de négocier un virage décisif.

Les conclusions, je vous en ai déjà fait part très brièvement pour souligner l'importance qu'il y a à inscrire ce programme de législature dans le dialogue. Mais les conclusions du programme de législature qui vous ont été remises avant l'été ne sont pas la fin de l'histoire. Elles ne sont peut-être même pas encore le début de l'histoire. Je vous l'ai dit, et j'en conclurai avec ça, le Gouvernement a considéré l'espace dans lequel le Jura évolue pour fixer ses grands enjeux, trouver les réponses à son développement futur. Or, il se trouve que le monde bouge. Le monde bouge, qu'on le veuille ou non. Le monde bouge dans le sens qu'on peut le souhaiter ou pas. Et, dans un intervalle de temps très bref, et bien nous nous retrouvons avec des conditions-cadres générales considérablement retouchées sur un certain nombre d'éléments.

Ceci n'enlève rien à la détermination du Gouvernement jurassien, n'enlève rien à l'enthousiasme qui est le nôtre dans le cadre de ce programme de législature, que nous voulons pouvoir mettre en marche pour les Jurassiennes et les Jurassiens, pour le Jura. Mais un programme de législature a besoin de crédibilité. Lorsque nous avons arrêté nos appréciations, nous avons pu considérer que ce programme

s'inscrivait dans une approche globale, équilibrée, fondée sur des critères empreints de crédibilité. Nous savions déjà à ce moment-là qu'un certain nombre de ces critères représentaient en soi quelques risques et ce que nous avons vu, c'est que ce qui arrive au reste du monde, qui touche les pays d'Europe, qui touche la Suisse touche aussi le Jura. Nous sommes dans le monde, nous devons nous y adapter et, aujourd'hui, les conditions qui ont changé commandent que l'approche que nous déployons pour le programme de législature tienne compte de ces conditions. Vous auriez, sinon, le droit de faire le reproche au Gouvernement jurassien de se comporter en autiste.

Nous avons envisagé une réforme fiscale ambitieuse pour 2012. Le préalable à cette réforme a été considéré comme un axiome dès le départ, qui est celui extrêmement important d'un budget équilibré avant de considérer la baisse fiscale et l'ensemble des mesures qui les accompagnent. Nous avons évalué de nombreux risques. Ceux-ci se sont réalisés au fil du temps, dans une séquence très brève, à partir du mois de juillet. Le Jura, comme Etat, comme tous les autres Etats, a dû prendre en compte que la situation s'est détériorée. La crise de la dette, le cadre général dans lequel nous évoluons ne nous décourage pas, ne nous fait pas changer d'objectif, nous amène à une adaptation. Nous avons pu voir çà et là des exemples où, avant de faire son saut, le sportif, qui voit subitement et de manière pas tout à fait prévue le vent se dresser un peu plus fort contre lui, prend un temps de respiration avant d'entamer son saut. Nous nous trouvons dans une situation qui ressemble à celle-ci, Mesdames et Messieurs, puisque les grandes variations budgétaires dues à la crise mondiale, ces nombreux risques qui aujourd'hui se réalisent à une cadence plus rapide que l'on aurait pu l'imaginer, nous amènent, en considérant le désengagement de la Confédération, celui de la BNS, les effets finalement assez négatifs de la RPT qui avait été adoptée pour favoriser la solidarité entre les cantons suisses mais qui ne déploie pas cet effet, en tout cas pas pour le Jura, nous avons considéré à quel point il était nécessaire de nous affranchir de cette dépendance mais à quel point aujourd'hui elle reste importante pour nous amener à repenser l'horaire. La nécessité de réaménager le volet fiscal dans le temps, aujourd'hui, est bien présente et nous utiliserons les prochains mois pour coller au plus près à cette nouvelle situation. Nous devons être pragmatiques sur ce qui se passe autour de nous, sur la marge de manœuvre que ça laisse au Gouvernement jurassien qui maintient sa volonté et sa détermination mais va profiter des mois qui s'offrent devant nous pour ouvrir, nouer, approfondir un dialogue en profondeur sur le plan institutionnel et en priorité avec vous-mêmes et avec les communes pour la mise en marche de ce programme.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les quelques mots que le Gouvernement souhaitait vous adresser aujourd'hui en ouverture de ce débat sur le programme de législature, en rappelant que pour être gagnante, la stratégie du Gouvernement doit être partagée par le plus grand nombre d'acteurs politiques et économiques et aussi par la population. Tous sont invités à se l'approprier pour que les projets entrepris isolément puissent converger. Ainsi, nous l'espérons, nous le croyons, la vision d'avenir développée dans ce programme gouvernemental pour la législature 2011-2015 pourra véritablement se concrétiser.

Le Gouvernement s'engage dans cette voie avec confiance et enthousiasme. Il vous remercie de votre attention.

**Le président** : Nous faisons une pause. Les débats reprennent à 10.45 heures.

*(La séance est suspendue durant vingt minutes.)*

**Le président** : Mesdames et Messieurs les Députés, nous reprenons les débats avec le point 6. Nous avons entendu le représentant du Gouvernement, Monsieur le ministre Philippe Receveur. Je passe maintenant la parole aux représentants des groupes.

**M. Romain Schaer (UDC)** : Le groupe UDC tient à remercier le Gouvernement de son programme de législature 2011-2015, qui fait envie de lire vu qu'il y a moins de trente pages. De surcroît, certains passages ressemblent à s'y méprendre à la plate-forme électorale 2010-2015 de l'UDC.

Dans les trois défis retenus par le Gouvernement, celui de l'économie, respectivement de la fiscalité, nous paraît le terrain-clé. Cette idée de «flat tax», en l'occurrence amenée par l'UDC lors de la dernière campagne électorale, est une variante à mener au plus vite à son terme. L'UDC se permet de rappeler au Gouvernement, au Parlement, aux communes et aux citoyens, qu'elle a lancé également une initiative sur l'imposition à la source des frontaliers, ce qui devrait alimenter les caisses de l'Etat de manière significative et pourrait, le cas échéant, éponger les pertes passagères dues à la future mise en place du programme de législature.

Bien entendu, quelques passages du programme nous ont titillés. Notamment l'interventionnisme de l'Etat dans les relations employeurs-employés nous paraît inopportun. Il serait bien plus urgent d'agir enfin sur le redimensionnement de l'appareil étatique et d'intensifier de manière significative les collaborations transversales des services de l'Etat. En ce qui concerne la fusion des communes, le groupe UDC ne voit pas en quoi cela favoriserait le positionnement du Canton face aux autres cantons. La fusion de communes ressemble plus à un exercice d'occupation interne au Canton plus qu'à une recherche active d'acquisition de nouveaux habitants.

Au niveau des axes stratégiques, effectivement, les réseaux sont vitaux pour une région excentrée telle que le Jura. C'est pourquoi le groupe UDC suggère au Gouvernement de miser aussi, et ceci sans préjugés, sur les grands partis. Pour les familles, nous espérons grandement qu'une égalité réelle de traitement pour les parents au foyer sera réalisée et pas uniquement une montée en puissance des moyens pour l'accueil de la petite enfance. Dans le chapitre de la formation, le bilinguisme est un élément essentiel pour acquérir de nouvelles familles. D'ailleurs, il sera avant-gardiste que le Canton forme son personnel au front dans cette optique, si ce n'est pas déjà fait. Pour l'énergie, trouvons des solutions praticables et économiquement supportables avant de bannir l'acquis.

Enfin, le groupe UDC rappelle simplement au Gouvernement que l'Etat ne peut pas tout résoudre – d'autres sociétés l'ont tenté avec le succès que nous connaissons – et que la concentration des forces sur l'essentiel sera d'autant plus efficace : moins d'impôts et de taxes, plus de liberté d'entreprise et le reste suivra.

Sous réserve des remarques ci-dessus et des accents à donner, le groupe UDC approuve le programme de législature 2011-2015. Merci.

**Le président :** Dans les communications, une information qui est tombée il y a quelque temps. Vous avez peut-être pris connaissance du fait que la conseillère fédérale, Madame Calmy-Rey, va démissionner. Et, sans autre, nous passons à Monsieur le député Pierre-Olivier Cattin.

**M. Pierre-Olivier Cattin (PCSI) :** Le Gouvernement jurassien a remis cet été son programme de législature. Le groupe PCSI l'a étudié avec attention.

Le Gouvernement a voulu donner à ce programme un ton ambitieux, enthousiaste, un esprit osé et apparemment novateur.

L'état de la situation actuelle du canton du Jura est décrit avec lucidité et certaines remarques sont d'une justesse et d'une actualité brûlante. L'analyse démographique, économique et statistique est clairvoyante. Les moyens proposés pour faire face aux difficultés décrites provoquent cependant un désaccord du PCSI. Car, autant le dire d'emblée, le parti chrétien-social indépendant est choqué de la proposition de modification de la fiscalité proposée. Comme le reconnaît le Gouvernement, «les besoins d'investissements demeurent par ailleurs élevés» (page 8) et «la situation financière des communes est plus contrastée avec, pour les plus mal loties, un endettement élevé et un faible potentiel de ressources» (page 8). «Sur le plan institutionnel, un meilleur positionnement passe par la poursuite des fusions de commune et une nouvelle répartition des tâches qu'elles impliquent et par la poursuite de la modernisation de l'Etat» (page 10).

Quatre axes stratégiques sont décrits : trois essentiellement descriptifs de la situation actuelle et qui ne dépendent que très peu de l'Etat lui-même. Décevante description peu innovante qui révèle trois axes faire-valoir consensuels : les réseaux et la visibilité, la nature et la santé, l'économie et la formation. Surtout trois axes qui ne servent qu'à occuper le terrain et distraire de l'axe majeur, trois arbres pour cacher la forêt : la baisse de la fiscalité. Trois axes qui nécessitent des investissements et un axe qui prétend qu'on peut diminuer notre revenu. Autant de propositions contradictoires qui nous laissent inquiets.

Qu'apprend-on ? A part répéter à l'envi les vertus d'un vissage aux réseaux européen et suisse par l'A16 et le TGV, à part repérer les risques que ces mêmes liens présentent – ligne CFF du pied du Jura, route vers Bâle ? Une énumération assez coutumière d'accueil, d'ouverture, des bienfaits de la création de l'agglomération delémontaine, des probables infrastructures emblématiques, de l'utilité des réseaux ! Autant de vœux pieux ou d'objets d'investissement déjà décidés et à réaliser. Vœux pieux car le bureau du développement démographique, un centre de recherche de pointe, une école internationale, font instantanément penser à Monsieur Coué et à sa méthode persuasive et devraient déjà être réalisés de longue date. Objets d'investissement déjà décidés ou en voie de l'être, le CREA et Paléojura sont des projets phares qui doivent être achevés et cela va de soi.

On y évoque nature et santé. Mais prendre soin de l'eau, favoriser le tourisme doux par la faveur des filières du cheval, du wellness et de la verdure, renforcer les capacités d'hébergement, on ne voit aucune trouvaille qui ne nous soit révélée. Le Gouvernement juge cependant bénéfique et nécessaire la pression sur le territoire de l'augmentation de la population et des infrastructures.

On y parle enfin d'économie et de formation. En fait, on

énumère encore les encouragements du Gouvernement : microtechniques en horlogerie, technologies médicales, cleantech, pharma, biotech, technologies de l'information, communication, tourisme, services. Un inventaire à la Prévert où ne figure aucune priorité, aucune mesure, aucune piste, rien qui constitue un programme. C'est un peu comme si il n'y avait pas de suite à la législature précédente, si tout avait été réalisé et terminé. La formation est mieux lotie, quelques propositions concrètes y figurent : campus tertiaire, projet professionnel, évolution de la filière bilingue avec la collaboration Laufen-Porrentruy.

Et puis on nous parle de fiscalité. Après avoir énuméré toutes les nécessités, les idées d'investissements, les besoins à prévoir, le Gouvernement annonce sa proposition de réduction fiscale. Et fait le pari un peu fou que celle-ci va permettre à la population de croître de 10 % en quelques années. Comme une famille qui vient à peine de régler ses dettes, d'assainir enfin sa situation financière et dont l'un des parents décide de cesser de travailler pour tenter de gagner au loto.

Pour le PCSI cette proposition est de trop et ceci pour plusieurs raisons :

- Une baisse fiscale est déjà en cours. Et la loi d'impôt le confirme. L'article 217i dit : «Le taux unitaire de l'impôt sur le revenu est réduit de 1 % chaque année de 2009 à 2020».
- Deuxièmement, cette nouvelle baisse fiscale est décidée unilatéralement, sans loyauté pour le partenaire financier que sont les communes. Celles-ci s'opposent fermement à une mesure qui les précarise et elles l'ont fait savoir. Les investissements de base, qui sont le fait des communes, seront moins possibles. Soit les communes doivent renoncer à une partie de leur revenu, soit elles doivent affronter l'ire de l'électorat en augmentant leur quotité d'impôt.
- Troisièmement, cette nouvelle baisse fiscale est trop précocée. Les investissements ne sont pas achevés; de toute part notre collectivité sollicite l'aide de l'Etat. Les infrastructures de santé spécialisée, de formation, les infrastructures scolaires, sportives et culturelles sont loin de suffire; il faut pour cela se reporter aux multiples rapports, demandes et état des lieux qui nous parviennent. Les fusions de communes sont à peine ébauchées; la répartition des tâches entre le Canton et les communes devrait être renégociée et ce n'est pas encore fait. De plus, le Gouvernement semble ignorer que le déficit structurel est un boulet au pied du Canton. Et cela devrait être le sujet principal car l'organisation de l'administration dépend directement du Gouvernement.
- Cette nouvelle baisse fiscale s'accompagne de mesures proprement insupportables. Il est intolérable de lire que le Gouvernement assortit à cette mesure une suggestion de dérogation au mécanisme de frein de l'endettement dès le budget 2010. Cette mesure, jugée indispensable lors de sa mise en place par le même ministre, passe à la trappe alors qu'elle a été décidée par le Parlement et ratifiée par le peuple.
- Ensuite, cette nouvelle baisse fiscale est l'objet d'un pari illusoire. Celui qui postule que la baisse d'impôt sera compensée en quelques années par l'augmentation de la population et des retours fiscaux liés à cette augmentation. C'est un peu naïf pour plusieurs raisons : la population qui augmentera ne serait pas uniquement constituée de mil-

lionnaires et cette population qui augmentera aurait aussi besoin de place pour habiter, d'écoles et de crèches pour les enfants, d'infrastructures pour son fonctionnement. Depuis des années, les services de l'Etat s'affairent au retour de la démographie sans y parvenir véritablement. D'autres facteurs que la fiscalité sont en jeu. Si l'on veut augmenter la population, ne devrait-on pas alléger la charge des familles (garde à domicile, allocations familiales) ? A peindre à nouveau le Jura comme un enfer fiscal, le Gouvernement ne se tire-t-il pas une balle dans le pied ? Par ailleurs, l'offre touristique, les manifestations sportives ou culturelles de grande envergure, comme la Schubertiade que nous venons de vivre, le festival du Chant du Gros que nous vivrons prochainement, le Festival du Jura, contribuent à faire savoir que le Jura n'est pas si décentré que cela et qu'il offre une attractivité trop souvent ignorée. Mieux vaudrait investir là que dans une baisse d'impôts.

- Enfin, cette nouvelle baisse fiscale présente un véritable enjeu : cette décision majeure du programme de législature est purement électoraliste. Une décision poudre aux yeux, qui procure à celui qui la prend une aura de héros, au détriment des autres partenaires qui devront affronter les besoins quotidiens des citoyens. Une décision qui plaît immédiatement, qui flatte l'électorat et qui cache l'arrière-goût qu'elle va laisser au fonctionnement de l'Etat. Le plan financier relève que la baisse fiscale coûtera autant que la moitié des investissements prévus et nécessaires au Canton entre 2012 et 2016.

Vous l'aurez compris, le parti chrétien-social indépendant ne soutient pas le programme de législature du Gouvernement jurassien. Déloyale, trop précoce, irrespectueuse des décisions du Parlement et du peuple, illusoire et électoraliste, la suggestion de baisser à nouveau la quotité d'impôt est l'idée de trop. Nous aurons l'occasion d'en reparler lorsque les décisions parlementaires qui dépendent de cette idée seront débattues dans cette salle.

Je vous remercie de votre attention.

**M. Nicolas Eichenberger** (PLR), président de groupe : Belle déclaration d'intention que le Gouvernement nous livre là après quelques mois d'activité. Un subtil assemblage de mesures équilibrées dans de nombreux domaines, qui invite à la rêverie et ferait presque oublier que ce programme de législature comporte beaucoup d'éléments dont personne n'est vraiment maître. La réussite de la réalisation est donc aussi tributaire de décisions qui seront prises ultérieurement, notamment au niveau fédéral, et à notre échelle cantonale dans le cadre des budgets, des crédits, des interventions parlementaires et nécessite aussi... une bonne dose de foi.

Le groupe PLR partage les constats du Gouvernement quant à la situation actuelle au niveau des forces et faiblesses; partant, il souscrit volontiers aux 3 grands défis à relever pour l'avenir afin que notre Canton conserve et fasse connaître ses atouts, puisse améliorer ses points faibles et gagne une visibilité qui puisse corriger une perception souvent faussée par des idées reçues exagérément négatives.

Au niveau des axes stratégiques et des domaines d'action, le chapitre consacré à la fiscalité a déjà fait couler beaucoup d'encre et représente le point sensible de ce programme. Les libéraux-radicaux sont évidemment – par principe – favorables aux mesures qui permettent d'améliorer les conditions-cadre pour l'économie, notamment tout ce qui a trait à la formation, qui contribuent à terme à la diversifica-

tion du tissu industriel; ils soutiennent aussi toute démarche qui favorise la consommation domestique par des mesures ciblées et efficaces.

Comme porteurs d'une philosophie soucieuse du bien-être de l'individu mais également de la collectivité à long terme, ils se méfient par contre des modes qui tendent à la surenchère pour le principe sans lien avec ce qu'il est possible de faire dans la réalité.

Ainsi – il a déjà eu l'occasion de le rappeler à plusieurs occasions – le groupe PLR n'oublie pas qu'un effort important de baisse de la fiscalité est en cours et déploiera ses effets encore jusqu'en 2020. Il s'interroge donc au sujet de la possibilité réelle de diminuer davantage les ressources sans toucher aux prestations et sans entrer dans un mode de «dérogação permanente» dans l'application du frein à l'endettement. Il relève aussi l'impact forcément important que ces mesures auront sur les autres collectivités publiques, principalement les communes. Il souhaite vivement que les collectivités cantonale et locales examinent conjointement ces questions afin que les citoyens-contribuables ne doivent pas donner par un biais ce qui ne leur aura pas été prélevé par un autre.

En ce sens, la déclaration du Gouvernement de repenser l'horaire de la mise en marche des mesures fiscales est à saluer.

Sur le principe enfin, cela a déjà été dit par le passé, il serait appréciable de pouvoir traiter en même temps du programme de législature et du plan financier. Cela permettrait d'avoir une vue d'ensemble cohérente entre les projets et les moyens à disposition ou nécessaires pour les mettre en œuvre.

Mais un programme de législature est surtout, Monsieur le président du Gouvernement l'a rappelé tout-à l'heure, une vision d'avenir et ne saurait se réduire au seul volet fiscal, même s'il est important et a focalisé l'attention ces dernières semaines.

Il est ainsi réjouissant de retrouver dans ce programme quelques idées qui ne sont certes pas toutes nouvelles mais montrent une volonté gouvernementale qui dépasse les clivages aussi bien politiques que géographiques. Sans les reprendre tous, on mentionnera ici notamment l'intention de mettre à disposition une offre suffisante et diversifiée de terrains à bâtir, la création d'un bureau du développement démographique, l'ouverture sur l'extérieur et l'intensification des réseaux ou la réflexion pour implanter un hôpital de l'Arc jurassien.

Le groupe PLR se réjouit aussi de voir être remise sur le métier la question de la gestion de l'eau et souscrit aux idées de préserver le cadre de vie et d'atteindre l'autarcie énergétique, pour autant que la population et notre tissu industriel puissent continuellement disposer d'un approvisionnement en suffisance.

Moyennant ces quelques remarques, le Gouvernement peut compter sur l'appui de principe du groupe PLR, aussi pour lui souffler plus tard quelques idées quant à la mise en œuvre de certains de ces projets. Merci pour votre attention.

**Mme Erica Hennequin** (VERTS) : Le programme de législature que le Gouvernement nous a fait parvenir fin juin a au moins le mérite de faire beaucoup parler de lui.

Contrairement au programme 2007-2011, qui manquait d'envergure et qui était plus que modeste, celui-ci est sim-

plement ... édifiant ! «Gouverner, c'est prévoir» disait Emile de Girardin. Nous avons l'impression ici que gouverner, c'est faire miroiter des projets en voie de réalisation et ... jouer à la loterie, notamment en ce qui concerne le volet «fiscalité et pouvoir d'achat».

Il est vrai que les statistiques fiscales ne sont pas favorables au Jura et qu'il est important de réfléchir à la question, notamment de trouver une clé plus équitable de redistribution et de soulager certaines catégories de contribuables.

Or, dans l'introduction de l'axe 2 du document du Gouvernement, pour asseoir son volet fiscal, il fait référence à une récente étude d'un institut bancaire que je ne vais pas nommer non plus. Cet institut place le Jura en 15<sup>e</sup> position sur 26 cantons suisses en ce qui concerne le revenu librement disponible, c'est-à-dire l'argent disponible après déduction de la totalité des prélèvements obligatoires et des frais fixes. Quinzième sur 26, le plus attractif des cantons romands. C'est vrai, on peut faire mieux ! Il est cependant intéressant de lire le document de l'institut bancaire cité. On y découvre un chapitre sur la cartographie du coût du logement qui montre que plus l'impôt est attractif, plus le coût du logement est élevé.

Dans notre Canton, nous sommes quinzième sur 26 notamment en raison de loyers modérés. Même si les impôts baissent de dix pour cent pour les petits revenus, comment les personnes à revenu modeste paieront-elles leur loyer plus élevé – car c'est inévitable dans ce contexte – mois après mois ?

En comparant les deux derniers programmes de législature, on ne peut que constater que le Gouvernement navigue à vue.

Alors qu'il y a quatre ans, un de ses points forts était l'équilibre financier, qu'il s'est battu pendant la dernière législature pour que le Parlement accepte le frein à l'endettement, il veut maintenant nous convaincre de sacrifier une trentaine de millions de francs par année – un investissement selon lui – pour attirer des contribuables, millionnaires si possible. A ce train-là, le Canton risque de doubler très vite sa dette si l'arrivée des nouvelles entreprises et des contribuables ne se vérifiait pas. C'est ce qui s'appelle jouer à la roulette russe !

Globalement, le groupe CS-POP et VERTS regrette le manque de perspective sociale de ce programme. On ne trouve par exemple pas de propositions pour les personnes, les chômeurs lâchés par la LACI.

Nous saluons cependant la volonté du Gouvernement de prendre des mesures contre les bas salaires et nous allons suivre ce dossier de près.

Au niveau environnemental, il n'y a pas d'objectifs clairs pour les cinq ans à venir, juste une phrase pour parler de mesures favorisant les économes d'énergie. Rien de plus que ce que va exiger la Confédération !

Le Gouvernement est également vague en ce qui concerne l'affranchissement du nucléaire, qui nous tient à cœur. Que propose-t-il ? 2050 ? Pour notre part, pour le canton suisse le plus réticent à cette énergie, nous attendions une position sans ambiguïté.

Plusieurs membres du groupe CS-POP et VERTS monteront encore à la tribune pour s'exprimer sur le programme de législature mais j'aimerais encore signaler deux éléments dont les enjeux sont problématiques. D'une part, l'allègement linéaire de l'impôt sur la fortune prévu par le Gouver-

nement. Cette mesure est digne d'un Etat ultra-libéral à la Reagan que, étant donné notre histoire récente, nous ne devrions pas être et qui heurte fortement notre sens de la justice sociale. D'autre part, nous nous inquiétons beaucoup de la conséquence de ce programme sur les communes qui sont déjà confrontées, pour beaucoup d'entre elles, à des situations financières difficiles. Je vous remercie de votre attention.

**M. Loïc Dobler (PS)** : Le groupe socialiste a étudié avec beaucoup d'attention et d'intérêt le programme de législature présenté par le Gouvernement jurassien. Avant même d'aborder les propositions concrètes avancées par l'Exécutif cantonal, il s'agit tout d'abord ici de saluer sa volonté de vouloir se tourner de manière résolue vers l'avenir même si la manière ne nous paraît pas toujours des plus adaptées, loin s'en faut.

En ce qui concerne les mesures à proprement parler, nous nous réjouissons de constater que ce programme de législature ne se résume pas à des mesures fiscales. Chose que nous aurions pu croire à la lecture de différents médias. Nous apprécions la logique de programme global qui ne se résume pas à une addition de projets émanant de différents services ou départements. Nous observons également que le contexte économique change de plus en plus rapidement et, à ce titre, nous souhaitons vivement que le Gouvernement fasse preuve de la même maturité pour adapter la vision qui nous semble un brin idyllique, voire euphorique, à la réalité du moment. En effet, le franc fort et ses effets (par exemple sur notre Caisse de pensions), les bénéfices de la BNS, les effets de la RPT, les incessants reports de charges de la Confédération sur les cantons, sont autant d'éléments qui invitent à la prudence, en particulier dans le domaine des baisses fiscales.

Plusieurs mesures prévues dans ce programme de législature nous paraissent réalistes, adéquates et justes. Je citerai trois domaines dans lesquels le Gouvernement va, à notre sens, dans la bonne direction.

Tout d'abord dans le domaine de la formation. Ainsi, le renforcement des formations techniques ajouté à la création d'un véritable «pôle tertiaire» nous paraissent être de bonnes mesures visant à pérenniser, voire mieux, à renforcer un système de formation jurassien qui, à n'en pas douter, constitue une condition sine qua non au développement de notre région et à l'égalité des chances.

En matière de politique énergétique, nous ne pouvons que suivre l'Exécutif dans son souhait d'abandonner l'énergie nucléaire. De manière plus générale, les intentions présentées en matière d'indépendance énergétique nous semblent intéressantes et nous osons espérer qu'elles n'en resteront pas qu'au stade des intentions...

Je terminerai ces quelques exemples par le domaine culturel. La réalisation du CREA doit constituer un objectif prioritaire de la législature. Les Jurassiennes et Jurassiens attendent depuis de très nombreuses années une telle réalisation.

Après avoir cité une liste non exhaustive de points dans lesquels le groupe socialiste peut se reconnaître, il s'agit maintenant pour moi d'aborder une partie conséquente du programme de législature 2011-2015 : la fiscalité.

En préambule de cette partie fiscalité, le groupe socialiste s'inquiète fortement de voir le Gouvernement jurassien prendre des petits cantons de Suisse orientale ou centrale

en exemple. Des cantons qui ont certes baissé massivement leur fiscalité mais qui ont également fait le choix de se reposer sur les infrastructures de grandes villes à proximité. Baisser la fiscalité et renoncer à développer des infrastructures dignes de ce nom, une vision pour le moins étrange de l'avenir de notre région.

Nous nous inquiétons également de la manière de financer cette baisse fiscale. Financer de telles mesures au travers de l'investissement est pour le moins particulier. Si le Gouvernement prévoit de ne pas diminuer les prestations par cette manière de faire, qu'en sera-t-il si les ultras-riches et grosses entreprises ne viennent pas s'installer dans nos contrées ? Les impôts vont-ils réaugmenter ou les prestations diminuer ?

Ensuite rappeler que des mesures prévues par le Gouvernement jurassien sont en réalité imposées par des décisions des Chambres fédérales. Je pense ici notamment à la loi fédérale sur les allègements fiscaux en faveur des familles avec enfants, qui impose des réformes aux cantons. Nous sommes donc plus proches de l'effet d'annonce que de la véritable vision politique en la matière.

De manière générale à propos des mesures fiscales envisagées, le groupe socialiste fait un constat qui reste toujours le même : dans le canton du Jura, il vaut mieux être un industriel peu scrupuleux envers son personnel qu'une ouvrière seule avec des enfants à charge !

En effet, la salariée au bénéficiaire d'un bas salaire ne paiera pas ou peu d'impôts. Son faible revenu et ses charges importantes ne lui permettent que de vivre ou plutôt de survivre. Et que l'on ne vienne pas nous dire que ce cas est une exception : près de 30 % des contribuables jurassiens ne paient pas d'impôts ou très peu car leurs revenus sont bas, trop bas ! Ainsi donc, 1 personne sur 3 vivant dans notre Canton ne sera pas concernée directement par les mesures prévues par le Gouvernement jurassien.

A l'inverse, l'entrepreneur qui paie ses employés de manière indécente a quant à lui de quoi se réjouir des mesures prévues : baisse jusqu'à près de 45 % de l'imposition de son entreprise et baisse de son imposition personnelle. Que cette personne n'assume pas correctement son rôle social d'employeur, peu importe. Circulez, il n'y a rien à voir... ou presque !

Presque car, enfin, le Gouvernement jurassien daigne reconnaître qu'il y a un problème majeur au niveau des salaires pratiqués dans notre région. Et pourtant, côté mesures concrètes concernant cette problématique, c'est le désert ou presque. Quand l'Exécutif cantonal souhaite par exemple faire respecter l'égalité salariale entre hommes et femmes, nous ne pensions pas qu'il s'agissait là d'une mesure digne de figurer dans un plan de législature mais simplement d'une obligation constitutionnelle.

Tout comme il est également assez stupéfiant de devoir attendre 2011 pour voir le Gouvernement envisager de lier l'attribution d'aides publiques aux entreprises à des contrôles préalables.

Deux constats principaux sont donc faits par le Gouvernement : premier constat, l'assiette fiscale n'est pas assez large dans le Jura. Deuxième constat, les salaires pratiqués dans notre région sont trop bas. D'une part, concernant le premier constat, des mesures drastiques sont envisagées. D'autre part, à propos du deuxième constat, tout en prenant plaisir à expliquer qu'il est impossible d'instaurer des salaires minimaux selon lui, le Gouvernement jurassien ne pro-

pose rien ou presque.

Reste néanmoins que nous pouvons comprendre la volonté du Gouvernement jurassien d'alléger la charge fiscale de la classe moyenne et en particulier des familles. Même si le groupe socialiste estime que les déductions fiscales ne sont par définition pas des mesures sociales, un soutien de notre part aux mesures visant à réduire l'impact fiscal sur les classes moyennes est envisageable. Les modalités les concernant seront bien entendu cruciales dans notre prise de position ultérieure.

Le groupe socialiste se dit même prêt à soutenir d'autres mesures beaucoup moins sociales et qui concernent les personnes physiques si un consensus est envisageable dans d'autres domaines comme la question des bas salaires et la mise en place, et non pas seulement l'étude, de prestations complémentaires pour les familles.

En ce qui concerne les personnes morales, il convient de préciser que les entreprises paient déjà très peu d'impôts en Suisse. Réduire massivement la charge fiscale des entreprises n'est, de notre point de vue, pas envisageable. Nous estimons que ce n'est pas aux personnes physiques de faire des cadeaux supplémentaires aux entreprises et à leur direction. Ce d'autant plus quand une part importante de celles-ci ne sont même pas capables d'assumer leur rôle social de manière convenable.

Ainsi donc, si nous sommes ouverts à la discussion en ce qui concerne les personnes physiques et les mesures qui y sont liées, il est par contre exclu, de notre point de vue, de baisser les impôts des entreprises dans une aussi large mesure. Ceci pour les raisons invoquées auparavant mais aussi car des éléments conjoncturels liés à la force du franc et à la crise économique qui risque de s'en suivre vont venir perturber les plans du Gouvernement jurassien. Je pense notamment ici aux bénéficiaires de la BNS qui ne s'annoncent pour le moins pas brillants... Le monde change si vite !

A ce titre, il est d'ailleurs surprenant de voir, certes avec quelques effets d'annonce, que de grandes fortunes de France ou des Etats-Unis n'hésitent pas à solliciter une plus forte taxation... Je le rappelle, le groupe socialiste n'est pas de manière dogmatique contre les baisses d'impôts, ses membres étant d'ailleurs des contribuables... mais il estime, et c'est une valeur à laquelle il ne renoncera pas, que l'impôt est le moyen le plus efficace et le plus équitable de redistribution des richesses visant à offrir un service public et des prestations de qualité. Cela n'a rien d'un slogan que d'affirmer que la richesse d'une société se mesure à sa capacité de se préoccuper des plus fragiles et des plus démunis.

A cela vient encore s'ajouter un élément déterminant aux yeux du groupe socialiste : la situation des communes jurassiennes. Bon nombre d'entre elles ont d'ores et déjà du mal à maintenir leur quotité d'impôt à un tel niveau. Leur imposer une baisse fiscale telle que prévue à court et même à moyen terme serait catastrophique. Il s'agira donc d'engager un véritable dialogue et de trouver une solution avec les communes jurassiennes. Une telle réforme aura naturellement besoin du soutien des communes. Et je tiens encore à relever, à ce propos, que le groupe socialiste est déjà intervenu dès la présentation du programme de législature au travers d'une question écrite déposée par Pierre-Alain Friedez, qui relevait déjà ces différentes inquiétudes en ce qui concerne les communes.

Enfin, je ne résiste pas à l'envie de vous part de l'étonnement du groupe socialiste à voir le Gouvernement juras-

sien proposé une dérogation au «sacro-saint» frein à l'endettement instauré il y a de cela moins d'une législature. A l'époque du débat parlementaire à ce propos, le groupe socialiste avait déjà dénoncé la rigidité d'un tel outil. Cette rigidité vient aujourd'hui se confirmer. Ainsi donc, pour baisser les impôts, le Gouvernement est prêt à faire fi du frein à l'endettement. En serait-il de même pour des infrastructures solides et durables ? Poser la question, c'est peut-être y répondre...

Enfin, je terminerai sur une note un peu plus positive : l'objectif de l'élection d'une conseillère ou d'un conseiller fédéral jurassien pourrait peut-être se réaliser plus vite que prévu ! On attend des réponses à ce propos.

**Le président** : Juste un peu au-dessus du temps prévu mais je vous ai laissé terminer.

**M. Paul Froidevaux (PDC)** : C'est avec la plus grande attention que le groupe PDC a analysé puis débattu du programme gouvernemental pour la législature 2011-2015.

Dans leur très grande majorité, les députés PDC ont exprimé un avis positif en qualifiant ce programme d'audacieux, d'ambitieux, parmi les meilleurs programmes de ces dernières législatures. C'est le programme d'un Jura en marche, ouvert et accueillant, qui se soucie par-dessus tout du bien-être de ses habitants.

Si, globalement, ce programme est complet et bien équilibré, d'aucuns auraient souhaité mettre un accent encore plus fort sur le développement touristique, carte importante de l'économie de notre Canton.

En déclarant clairement ne pas vouloir toucher aux prestations, le Gouvernement se refuse de repenser le rôle de l'Etat, de revisiter le catalogue des prestations à offrir, celles à simplifier ou à supprimer pour viser un appareil étatique plus léger et plus souple avec, à la clé, une source d'économie potentielle. C'est dommage qu'il ait pris une telle option. Sa mission en sera d'autant plus difficile, budgétairement parlant.

La baisse de la fiscalité, et ce n'est pas une surprise, a été le thème le plus débattu dans notre groupe. Les propositions du Gouvernement en la matière sont jugées nécessaires et indispensables si l'on veut éviter le déclin et si l'on veut redynamiser notre Canton. Elles sont de plus alléchantes, d'autant qu'elles font la part belle aux familles mais aussi aux entreprises pour lesquelles un ballon d'oxygène serait le bienvenu. C'est un pari sur l'avenir, qu'il faudrait oser prendre. Les enseignements du passé ont souvent démontré que des risques parfois démesurés étaient nécessaires pour provoquer la rupture et la relance.

Seulement voilà, entre le moment où le programme a été conçu et aujourd'hui, des vents contraires ont soufflé et continuent de souffler sur notre économie. Il y a peu de temps encore, les principaux indicateurs économiques étaient au vert. Reprise et embellie étaient deux mots qui faisaient partie du vocabulaire des principaux responsables politiques ainsi que ceux de l'économie. Aujourd'hui, il faut déchanter. Le franc fort et les incertitudes qui pèsent sur les différents pays européens ainsi que les Etat-Unis – qui enregistrent des dettes colossales – laissent entrevoir des jours plus sombres, même s'il ne faut pas tomber dans la sinistrose.

Les perspectives budgétaires des collectivités publiques s'annoncent défavorables avec des charges en augmentation, notamment celles liées à la santé, et des revenus en di-

minution avec une baisse fort probable des apports de la BNS.

Aussi, dans le contexte actuel, une baisse brutale de la fiscalité, et dans un délai très court, est aux yeux de notre groupe trop risquée avec une probabilité de réussite qui nous apparaît trop mince et des conséquences qui pourraient être catastrophiques en cas d'échec.

Le Gouvernement doit réfléchir à l'opportunité de différer la mise en place de la baisse de la fiscalité ou tout du moins à une mise en place progressive en ciblant d'abord une baisse de la fiscalité qui assure le meilleur retour sur investissement et au moindre risque.

Différer, c'est attendre les premiers effets liés au TGV, à l'ouverture de l'A16 ainsi qu'à l'installation des entreprises à fort potentiel d'emplois; je citerai Swatch, Sonceboz SA et sans doute d'autres entreprises.

De toute évidence, le Gouvernement doit poursuivre ses réflexions sur la baisse de la fiscalité en tenant compte de l'environnement économique actuel et des perspectives pour les prochains mois.

Les communes, qui subiront les effets directs d'une baisse de la fiscalité, doivent être partie prenante des décisions qui seront prises. Elles doivent être associées aux réflexions et considérées comme des partenaires à part entière. Par ailleurs, afin que toutes les conditions-cadres soient réunies pour accueillir de nouveaux habitants, le Gouvernement doit veiller à une offre suffisante et diversifiée de terrains constructibles et à une densification de l'habitat. Cela devrait passer par un assouplissement des contraintes administratives actuellement jugées trop lourdes.

S'agissant de l'accueil de la petite enfance, le Gouvernement entend diversifier l'offre et c'est bien. Il devra aussi s'adapter aux différents besoins, notamment à ceux de parents dont l'horaire de travail ne permet pas le placement à jours fixes ainsi qu'aux familles dont l'un des parents renonce à son activité professionnelle pour se consacrer à l'éducation des enfants, en leur accordant une déduction fiscale forfaitaire. Je vous remercie de votre attention.

**M. Emmanuel Martinoli (VERTS)** : Le programme de législature 2011-2015, qui nous a été présenté ce matin, me déçoit... non pas en premier lieu à cause des mesures préconisées mais essentiellement à cause de la philosophie qui le sous-tend. J'ai eu un peu l'impression d'un programme d'épicier et d'un mauvais épicié.

Le programme du Gouvernement contient en préambule la volonté d'accélérer le développement. Si je comprends bien, accélérer le développement, cela veut dire accélérer le développement matériel, économique, puisque, quelques lignes plus loin, on peut lire que le message parle d'un taux de croissance insuffisant du Jura.

La croissance est présentée – pensée unique oblige – comme un impératif, comme une exigence dont dépend la solution de tous les problèmes.

Notre Gouvernement veut le bien de la population, quoi de plus honorable, quoi de plus normal bien sûr ? Mais la voie choisie n'est pas la bonne. Mesurer le bien-être d'une population avec les seuls paramètres matériels mène à l'impasse. La croissance économique des 30 dernières années a été conséquente, mesurée au produit intérieur brut, mais sommes-nous plus heureux pour autant ? Dans nos sociétés industrialisées, il n'existe pas de parallèle entre le niveau du

PIB et la satisfaction à vivre. Le mythe de la croissance est aujourd'hui de plus en plus mis en doute, même par de nombreux économistes. Une croissance illimitée dans un monde fini est une aberration. Gilbert Rist écrit que «la pente naturelle des sociétés consiste à préférer les illusions qui reconforment aux vérités qui dérangent»; et le même ajoute : «on fait passer pour une solution ce qui précisément constitue le problème». Depuis 40 ans, depuis le rapport «Halte à la croissance ?» du Club de Rome, on sait que la croissance mène à la catastrophe. Il s'agit de viser maintenant à la sobriété, à une société qui n'abuse plus de ses ressources.

Je suis déçu que notre Gouvernement n'ait pas eu la clairvoyance de placer son programme sous le signe d'un changement fondamental avec, en arrière-plan, la crise mondiale, écologique, financière et éthique. J'aurais voulu lire dans le préambule que le Gouvernement veut prioritairement défendre notre qualité de vie, préserver notre cadre de vie. Mais au final, ce dont on se souviendra, c'est la volonté d'une baisse de la fiscalité.

Encore pour terminer quelques petites remarques de détail.

Même si le Gouvernement est conscient qu'une des menaces sur l'évolution du Jura est un développement non harmonieux avec le cadre naturel, on ne retrouve pas, parmi les défis qui sont mentionnés, une volonté véritablement forte de sauvegarder ce cadre naturel, de promouvoir la biodiversité.

Le contenu de l'axe stratégique «Nature et santé» est décevant et ne montre pas suffisamment de détermination. J'attendais moi-même des propositions plus concrètes, plus fortes, allant dans le sens d'une véritable politique environnementale.

L'aide aux infrastructures culturelles de base n'est pas évoquée; on réserve le soutien aux infrastructures emblématiques, semble-t-il.

En conclusion, je dirais qu'il s'agit bien sûr de relativiser : c'est un programme de législature, libre à nous de lui donner des impulsions innovantes nécessaires. J'appelle mes collègues à y réfléchir et à agir dans ce sens le moment venu. Merci pour votre attention.

**M. Pierluigi Fedele (CS-POP)** : J'ai fait un rêve («I have a dream !») Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs.

Ayant fait du programme de législature 2011-2015 mon livre de chevet pour quelques soirées où je n'avais vraiment rien d'autre à faire – et elles sont rares ces soirées – je me suis endormi un soir sur les pages 15 et 16. Dans mon sommeil, le document virait de couleur, s'envolait, se transformait et prenait l'allure du document d'orientation stratégique du syndicat pour lequel je travaille. En levant mes yeux ébahis, je n'avais plus devant moi 60 députés mais 500 congressistes enthousiastes à l'idée de...

- prendre des mesures contre les très bas salaires,
- s'impliquer en faveur des politiques salariales responsables bannissant les très bas salaires et les inégalités salariales entre femmes et hommes,
- prendre une part active dans les relations entre partenaires sociaux pour favoriser l'extension des conventions collectives,
- dans le cadre des mesures d'accompagnement à la libre-circulation des personnes, renforcer les mécanismes de régulation,

- promouvoir activement l'égalité salariale hommes-femmes,
- lier systématiquement les aides de l'Etat au développement économique,
- etc., etc.

Je me suis réveillé ensuite, j'ai lu les pages 13 à 15 et là, je n'ai plus dormi de la nuit !

Soyons sérieux maintenant. C'est une admonestation que je m'adresse en premier lieu mais que j'adresse également au Gouvernement tant la lecture de ce document a provoqué chez moi de franches rigolades, entrecoupées d'accès de colère (la colère peut être un sentiment très noble quand elle est mise au service d'une cause noble également).

Reprenons les mesures liées aux salaires. Tout ceci semblerait intéressant si, dans la globalité du projet, ces mesures ne s'apparentaient pas à un «susucré» destiné à amadouer une frange du Parlement remontée contre la politique fiscale qui se dessine. Un Gouvernement – ce Gouvernement et les précédents – qui a toujours reconnu la primauté de l'économie sur le politique, qui a toujours refusé les interventions de ce genre au Parlement, qui a toujours protégé sa clientèle politique, pourrait nous faire croire qu'il a, en quelques semaines, entamé une transformation copernicienne de cette nature. Là, encore une fois, soyons sérieux ! Ou, plutôt, inversons la tendance et prenons au mot le Gouvernement : nous serons très attentifs à l'application réelle de ces mesures.

Ces mesures que nous avons évidemment étudiées, qui ont suscité notre attention.

La première, le Gouvernement va s'impliquer en faveur des politiques salariales responsables bannissant les très bas salaires et les inégalités salariales entre hommes et femmes pratiquées par une petite minorité – je vous laisse l'appréciation du pourcentage – d'entreprises. Alors, j'attends ces prochains mois la position politique du Gouvernement sur l'initiative syndicale sur les salaires minimaux.

Ensuite, prendre une part active dans les relations entre partenaires sociaux pour favoriser l'extension des conventions collectives de travail. Moi, je suis un fervent défenseur des conventions collectives de travail, du partenariat social. Moins il y a d'Etat, pour moi, dans ces relations-là, mieux c'est. Malheureusement, dans le Jura, il n'y a pas une tradition – à part les secteurs du bâtiment et de l'artisanat où il y a une tradition dans le partenariat social renforcé – il n'y a pas de tradition dans ce Canton du partenariat social, en particulier dans l'industrie et le secteur tertiaire.

Dans le cadre des mesures d'accompagnement à la libre-circulation des personnes, renforcer les mécanismes de régulation. Alors, là, votre marge de manœuvre reste réduite. On peut effectivement mieux contrôler, plus contrôler mais les mesures coercitives pour faire revenir à meilleure raison les entreprises sont du ressort de la législation fédérale et, là, c'est uniquement le Conseil fédéral qui peut, et qui doit à notre avis, prendre des mesures importantes.

Promouvoir activement l'égalité salariale hommes-femmes. Là, il faut une fois pour toutes sortir des bons sentiments et des déclarations d'intention. A ce titre-là, nous déposons aujourd'hui une motion pour un réel contrôle et des mesures dans ce sens-là.

Enfin, lier systématiquement les aides importantes – pourquoi les aides importantes ? toutes les aides – oc-

troyées au titre du développement économique. On entre là dans les méandres de la Promotion économique et dans ses secrets quasiment d'alcôve quelquefois. Il y a effectivement là, à notre avis, beaucoup de pain sur la planche.

Mais nous avons de forts doutes sur la volonté réelle de voir toutes ces mesures aboutir car, dans un ménage à trois, il y a toujours – comment vous le dire de manière polie ? – toujours un insatisfait. Dans ce ménage à trois, qui serait celui de l'Etat, des employeurs et des travailleurs, jusqu'à présent, l'insatisfait est souvent le travailleur, surtout dans l'industrie et le tertiaire qui ne présentent pas, comme je l'ai dit, de disposition au dialogue social, surtout quand le dialogue doit aboutir à du concret, c'est-à-dire à la signature de conventions collectives de travail. Ce même patronat se verrait offrir avec le projet une fiscalité sur mesure, une fiscale pour les riches ! On trouve qu'il y a peu de cohérence dans ce projet. Ou, alors, on pourrait subordonner la baisse fiscale aux entreprises à la signature d'une convention collective, avec des salaires minimaux obligatoires !

J'ai fait un rêve (« I have a dream ! »), je l'ai dit.

Je souhaite que ce rêve ne tourne pas au cauchemar pour les travailleurs de ce coin de pays. Une crise sans précédent nous attend certainement. Pas un mot dans ce programme sur les défis sociaux qui attendent notre Canton. Pas un mot sur les nouvelles prestations, qui seront nécessaires, destinées à contenir une précarisation possible d'une partie de la population, précarisation qui a lieu à l'heure actuelle.

Le Gouvernement, à ce niveau-là, appliquera la devise « coluchienne », qui est, encore une fois, mon philosophe de chevet : « Expliquez-nous de quoi vous avez besoin, on vous expliquera comment vous en passer ! »

L'avenir nous dira si le jeu de hasard auquel se prête le Gouvernement portera ses fruits. Si c'est le cas, mon intervention ira en rejoindre d'autres dans les oubliettes de l'histoire. Si le Gouvernement se trompe, nous reviendrons vigoureusement lui rappeler ses responsabilités.

Le programme de législature a été qualifié d'hasardeux par certains. Pour ma part, je qualifie l'action du Gouvernement, si elle se réalise, d'irresponsable !

Vous avez dit, Monsieur le Président du Gouvernement, que notre Canton s'était comporté aussi bien que les autres cantons depuis sa création. Je dirais, pour ma part, qu'actuellement il se comporte comme les autres, avec moins de moyens, donc avec peu de marge de manœuvre pour atteindre les objectifs qu'il se fixe.

La baisse de la fiscalité n'arrange rien. Elle s'inscrit dans une logique vicieuse, une fuite en avant vers le moins-disant fiscal. Car, aujourd'hui, la politique proposée nous amènerait certainement à remonter dans le classement des cantons attractifs et à attirer quelques millionnaires. Mais, demain, d'autres cantons feront mieux et nous relègueront à nouveau au rang d'enfer fiscal, concept qui est une énorme escroquerie intellectuelle qu'on nous rabâche à longueur d'année. La fiscalité n'est que le reflet de la volonté d'organisation démocratique de nos sociétés. Elle est le seul garant restant de la répartition des richesses. Avec le projet du Gouvernement, cette volonté s'étiolle pour laisser la place à une fiscalité en fonction des moyens du contribuable.

Vous avez dit, Monsieur le Président du Gouvernement, que nous devons nous adapter au monde, notamment au travers de la fiscalité. Et bien, encore une fois, nous avons

dix ans de retard car ce monde est en train de réfléchir sur les dérives de la fiscalité pratiquée depuis trente ans par le système néo-libéral.

Nous n'adhérons évidemment pas à ce projet de société. Je vous remercie de votre attention.

**M. Jean-Louis Berberat (PDC) :** Je me permets, en mon nom personnel, d'intervenir à cette tribune pour saluer particulièrement le signal important donné dans ce programme de législature 2011-2015, à la page 6, en faveur de l'avenir de notre région et ceci particulièrement le point relatif à la Question jurassienne qui me tient particulièrement à cœur. Et je suis sûr que je ne suis pas le seul. J'espère fermement que notre Gouvernement saura défendre l'unité du Jura de La Neuveville à Boncourt, comme le prévoyait l'article 136 de notre Constitution. J'invite le Gouvernement à rester ferme envers la Confédération et le canton de Berne dans la défense de la réunification de notre Jura historique. Je suis convaincu que notre Gouvernement saura répondre aux attentes des citoyennes et citoyens qui désirent fermement l'organisation d'un vote institutionnel dans les deux régions, avec des modalités et des conditions strictes, ceci dans le respect ferme de la démocratie.

**M. Philippe Receveur,** président du Gouvernement : Quelques mots en réponse partielle, préalable, à certaines remarques qui ont pu être faites à cette tribune et puis surtout, au nom du Gouvernement, un constat sur la suite telle que nous l'envisageons.

Le constat général finalement que le Gouvernement peut retenir à ce stade, puisque nous sommes tout au début d'un processus, c'est celui de notre conviction que nous avions, que nous continuons d'avoir la capacité de trouver des consensus en faveur des solutions préconisées par le programme de législature. Bien sûr, on nous dit qu'un certain nombre de choses ne conviennent pas.

A l'UDC, on nous dit : « Les fusions de communes, on ne voit pas à quoi ça sert ». Ce n'est pas un remède miracle. On considère qu'institutionnellement, un Etat qui peut s'appuyer sur un réseau de communes qui présentent un nombre suffisant d'habitants, qui ont une organisation institutionnelle performante, est certainement mieux outillé pour vivre à l'intérieur et donc pour se déployer à l'extérieur. Bien sûr, ce n'est pas un remède miracle mais être plus fort à l'intérieur nous permet d'être aussi plus fort, plus efficace à l'extérieur.

Nous entendons les propos en ce qui concerne notamment la baisse fiscale. Je ne peux pas répondre au nom du Gouvernement aux appréciations idéologiques que les intervenants, qui se sont exprimés à titre personnel, ont déployées. Par contre, je peux vous dire que, lorsque le moment sera venu, ces mesures seront discutées dans le détail et qu'aujourd'hui, il ne s'agit pas de dire « Voilà ce que le Gouvernement a décidé et contre quoi on doit se battre absolument » mais bien plutôt d'essayer de comprendre ensemble dans quelles perspectives et dans quelles proportions il est possible d'envisager certaines réalisations.

J'ai entendu chez CS-POP et VERTS un plaidoyer pour l'équilibre financier, inhabituel à cette formation puisque, quand on a prévu d'utiliser l'argent de la BNS pour équilibrer les comptes de l'Etat, vous nous avez dit qu'il fallait le dépenser. Aujourd'hui, on considère qu'une marge de manœuvre, c'est ce à quoi doivent nous servir des comptes équilibrés mais vous semblez ne plus vouloir l'entendre. Alors, il faudra voir dans quelles proportions les choses sont vérita-

blement impossibles ou si elles ne sont pas quand même possibles un tout petit peu. Parce qu'il ne faut pas se bercer d'illusions : vous nous parlez du revenu disponible. Le revenu disponible, il faut être conscient du fait qu'il est meilleur dans le Jura qu'ailleurs, notamment parce que, sur certains indicateurs, on est moins bon que les autres. Vous payez moins cher le loyer parce que l'immobilier dans le Jura, ça vaut pas ce que ça devrait valoir effectivement ni ce que ça peut valoir ailleurs. Un petit exemple : on a perdu dix rangs en un an sur la position en termes de revenu disponible; voilà, ça, c'est la réalité; on a perdu dix rangs; on peut encore en perdre dix mais nous espérons que les choses ne vont pas se passer comme ça, que nous n'allons pas rester sans rien faire. On nous parle donc d'équilibre financier. On vous a expliqué à quoi nous espérons pouvoir utiliser cette marge de manœuvre.

Ensuite, on entend que certaines formations saluent la volonté de se tourner vers l'avenir en considérant, au parti socialiste, qu'il n'y a pas que le volet fiscal. Je crois que c'est l'enseignement de la journée. Il n'y a pas que le volet fiscal. Bien sûr il fait beaucoup parler mais le programme de législation est un programme global. Et, sur le volet fiscal, il s'inspire un peu du canton de Neuchâtel, là où il semble que, disons, on vous a moins entendu critiquer ce programme-là que le nôtre. Ce n'est pas le même gouvernement, j'en conviens.

Un autre élément quand même qui me laisse un peu dubitatif, c'est l'approche qu'on peut avoir aussi de ce programme en prenant chaque ligne pour nous reprocher de ne pas avoir fait de liste de propositions bien complète, et puis venir avec une espèce de fourre-tout, de fatras, qui se voudrait être la bonne réponse. Moi, j'ai entendu, du côté du groupe PCSI, une incommensurable peur du changement. Il n'y a pas de proposition, beaucoup de critiques. Bon, on peut comprendre qu'il y ait aussi un brin d'amertume du parti qui n'est plus au Gouvernement mais la situation que vous avez décrite, Mesdames, Messieurs, n'est pas du tout celle que nous vivons, n'est pas du tout celle de la République et Canton du Jura. Notamment quand on fait le reproche au programme de législation de ne pas prendre en compte les familles. Je vous rappelle juste au passage que défiscaliser les allocations familiales, c'est les augmenter de plus de 20 % par exemple. Alors, le Gouvernement veut croire qu'il y a la possibilité encore de considérer les choses et de ne pas se livrer à une espèce d'exécution sommaire, qui m'étonne quand même un peu, je dois le dire, surtout lorsque l'on considère – comme vous l'avez fait un peu légèrement en utilisant des termes particulièrement inappropriés – que ce programme est déloyal. La loyauté que nous devons tous avoir et celle qu'en tant qu'élus nous devons à la République et Canton du Jura, on ne doit pas être plus ou moins loyal envers les institutions et les propositions qu'elles font selon qu'on est plus ou moins représenté. Et, ça, c'est peut-être le terme final pour dire que le message global par lequel le Gouvernement considère aujourd'hui que s'ouvre un dialogue avec le Parlement, qui va nous permettre certaines réalisations importantes pour l'avenir de notre Canton, et bien ce dialogue devra pouvoir dépasser les clivages, Mesdames, Messieurs les Députés. Si on continue de se bagarrer à vouloir chacun avoir raison dans telle ou telle formation politique, les choses ne vont pas s'améliorer pour le Jura. Nous n'avons pas suffisamment de forces pour nous permettre de les gaspiller. Je vous appelle, au nom du Gouvernement, à vous fédérer autour de quelques éléments forts, comme certaines autres régions de Suisse ont réussi à le

faire avec réussite précisément.

En concluant que, peut-être bien, ce programme de législation n'est pas le meilleur que vous ayez pu voir. Il a le mérite d'une volonté de vouloir tirer le Jura en avant, comme on pourrait le dire, et finalement repose sur un constat lucide qui est celui avec lequel je terminerai mon propos au nom du Gouvernement en vous invitant au dialogue et à la mise en place progressive des éléments que nous souhaitons pouvoir déployer pour le Jura. Vous l'avez vu, la pyramide des âges ne nous est pas favorable. On nous dit qu'une société, on n'en mesure pas le bonheur à son revenu mais vous ne pouvez pas non plus tenir ce genre de propos auprès des personnes qui votent pour vous, qui comptent sur votre engagement, en leur disant que ce qu'elles gagnent est suffisant et qu'on peut être très heureux comme ça. Nous avons une responsabilité d'accroître le bien-être général de la population. Nous n'entrons pas dans le débat idéologique. Et cette pyramide des âges, si on ne s'attelle pas à travailler pour la rétablir, on aura perdu deux fois : la première fois, c'est parce que le canton du Jura, aujourd'hui, existe depuis trente ans et nous faisons le constat tous ensemble qu'il est éminemment plus important, plus utile pour sa population d'avoir pu se constituer sous forme d'Etat pour tâcher d'agir dans une certaine proportion sur son destin; c'est bien mieux que d'être restés trois districts perdus dans un grand ensemble de 900'000 habitants; c'est la première chose. Et puis, la deuxième chose, Mesdames et Messieurs, cette situation, vous avez bien vu, vous ne pouvez pas le nier, indépendamment des appartenances ou des sensibilités politiques, c'est celle d'une érosion. Nous avons le devoir d'agir. Ne rien faire, c'est la laisser poursuivre sur cette voie-là et c'est inacceptable aux yeux du Gouvernement, qui vous rappelle encore une fois que si l'on fait comme on a toujours fait, on aura les résultats qu'on a toujours eus.

**Le président :** Les débats sont clos sur ce point. Il n'y a pas de vote. Nous allons reporter à cet après-midi le point 7 pour des questions d'intervention sur ce point. Nous prenons le Département de l'Environnement et de l'Équipement; nous traitons encore ce matin le point 8 (la question écrite), le point 12 et ensuite la résolution; et ensuite nous ferons la pause pour le dîner.

**8. Question écrite no 2418**  
**Coordonner les nouvelles zones d'activité et densifier au maximum les nouvelles zones**  
**Marcel Ackermann (PDC)**

L'agrandissement des zones d'activité dédiées notamment à l'artisanat et à l'industrie anime les réflexions dans de nombreuses communes jurassiennes. Depuis le début, les informations sur les projets en cours ont été régulièrement relatées par la presse régionale. Les projets se succèdent à une fréquence qui s'accroît.

Bien qu'on puisse comprendre les soucis des autorités communales qui se préoccupent de leur développement économique les actions en cours n'apparaissent, pour l'heure, pas vraiment coordonnées. La disponibilité de terres à bâtir pour les entreprises est nécessaire, cependant une offre trop abondante entraîne toute une série d'inconvénients :

Gaspillage du sol et des terres agricoles, concurrence entre les communes et pression à la baisse sur les prix des terres, endettement des collectivités publiques ou des socié-

tés de développement économique pour équiper les nouvelles zones...

Cette liste qui n'est de loin pas exhaustive, elle appelle les questions suivantes :

1. Le Gouvernement a-t-il mené une analyse sur les besoins en terrains à bâtir à court et moyen terme ?
2. Quels sont ces besoins et comment doivent se répartir les surfaces sur le territoire jurassien ?
3. Les services de la promotion économique et de l'aménagement du territoire coordonnent-ils les réflexions en cours ?
4. Enfin et compte tenu du caractère non renouvelable du sol, est-ce que des mesures visant une obligation de densification des terres agricoles mises en zone à bâtir seront prises, dans le cas contraire, le Gouvernement serait-il disposé à étudier comment il pourrait imposer de telles règles ?

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

#### Réponse du Gouvernement :

##### Introduction

##### Zones AIC

La fiche 1.06 «Zones d'activités d'intérêt cantonal» du plan directeur cantonal est actuellement en cours de révision et prévoit une accélération des procédures de permis de construire pour les zones d'activités d'intérêt cantonal (zones AIC). Le Canton entend ainsi orienter son développement économique vers des pôles stratégiques jouissant d'une excellente situation et planifiées à l'échelon intercommunal. Pour accéder au statut de zone AIC, les zones d'activités devront répondre à un certain nombre de critères, notamment une bonne desserte par les transports publics et l'accessibilité directe par l'A16 ou la H18. Les zones d'activités existantes suivantes pourront vraisemblablement prétendre à ce statut :

- ZARD (Innodel) à Courroux,
- La Communance Sud à Delémont,
- ZAM à Glovelier,
- SEDRAC à Courgenay,
- La Queue au Loup à Boncourt (question des TP à régler).

La possibilité de réaliser deux nouvelles zones supplémentaires est envisagée pour répondre aux besoins régionaux :

- aux Franches-Montagnes, entre Les Bois et Le Noirmont,
- dans la microrégion de Porrentruy.

##### Zones d'activités communales

Le principe d'aménagement 6 de la fiche 1.07 «Zones d'activités communales et intercommunales» prévoit que l'offre en zone d'activités communale ne peut être étendue tant que les réserves de terrains libres constituent plus de 10 % du total des zones d'activités légalisées, soit environ 45 ha. Actuellement, le canton dispose encore d'un peu plus de 100 ha libres dans les zones d'activités communales. On est donc encore loin d'avoir épuisé les réserves. La fiche prévoit cependant des exceptions, notamment pour les projets intercommunaux et pour répondre aux besoins d'extension d'entreprises localisées dans la commune.

##### District de Porrentruy

Les communes du district de Porrentruy ont mandaté, par leur syndicat (SIDP), la SEDRAC pour qu'elle étudie la réalisation d'une nouvelle zone d'activités à caractère régio-

nal. Depuis 2008, le Service de l'aménagement du territoire (SAT) apporte un soutien méthodologique à la SEDRAC dans ses recherches. Celles-ci aboutissent actuellement à la conclusion que l'extension de la zone AIC existante de Courgenay paraît être la meilleure solution car disposant d'une excellente desserte par les transports publics (gare de Courgenay desservie à la demi-heure), proche d'une jonction autoroutière et continue à l'urbanisation existante.

Une telle zone pourrait prétendre au statut de zone AIC et bénéficier à l'ensemble de la région puisque la SEDRAC regroupe l'ensemble des communes du district.

Les services compétents de l'Etat n'ont été ni saisis ni informés des nombreux projets évoqués récemment dans la presse. Aucune des communes en question n'a lancé de procédure de planification, à l'exception de Porrentruy dont le plan directeur communal sera prochainement approuvé par le Département de l'Environnement et de l'Équipement (DEE). [Ce document ne prévoit pas d'extensions des zones d'activités à terme, à l'exception du secteur de l'Oiselier, admis par le DEE en 2001. Une zone d'activités dans ce secteur ne pourra toutefois être réalisée que lorsque le besoin sera avéré, c'est-à-dire lorsque l'ensemble des zones d'activités communales existantes seront remplies (Voyeboeuf, En Roche de Mars, Grandes-Vies).] Au-delà de l'effet d'annonce, il n'y a donc pas formellement de projets concrets. A n'en pas douter, une éventuelle procédure de planification en la matière entrerait en conflit avec le Plan Directeur et vraisemblablement aussi avec les autres communes partenaires de la SEDRAC, elle se heurterait à de fortes résistances, à la fois des autres communes, partenaires de la SEDRAC pour le projet de nouvelle zone d'activités régionale, et du DEE, dans la mesure où ces projets ne sont pas conformes au plan directeur cantonal.

##### District des Franches-Montagnes

La commune des Breuleux a récemment étendu la zone d'activités communale «Au Fol». Il s'agissait de pouvoir répondre dans des délais courts aux besoins d'extension de deux entreprises présentes dans la commune car aucune autre possibilité n'était envisageable au sein de la zone à bâtir légalisée.

La commune du Noirmont a également récemment étendu sa zone d'activités communale «Sous la Velle», par le biais d'un changement d'affectation d'une zone à bâtir existante (il ne s'agit pas d'une extension sur la zone agricole comme cela a été relaté à tort dans la presse locale) dans le but là aussi de répondre aux besoins d'extension d'entreprises locales existantes.

Il n'y a pas d'autres projets dans le district des Franches-Montagnes.

##### District de Delémont

Il n'y a actuellement pas de projets dans le district de Delémont.

##### Questions – Réponses

1. Le Gouvernement a-t-il mené une analyse sur les besoins en terrains à bâtir à court ou moyen terme ?

Une étude a été menée par le SAT en 2008 sur les zones d'activités (éclairages sur l'implantation des entreprises et les zones d'activités, SAT, 2008). Elle démontre que dans certaines régions l'offre est trop abondante et ne suscite que peu d'intérêt (zones planifiées il y a plus de 10 ans et non encore équipées).

Une actualisation de l'étude est actuellement menée par le SAT et sera disponible d'ici cet été (éclairages sur les zones d'activités, SAT, 2011). Les conclusions auxquelles parvient cette étude, établie cette fois-ci à l'échelon des microrégions et non plus des districts, sont dans les grandes lignes les mêmes que l'étude menée en 2008.

2. Quels sont ces besoins et comment doivent se répartir les surfaces sur le territoire jurassien ?

Evaluer les besoins et prévoir une distribution sur le territoire jurassien à moyen terme est complexe. Les besoins de l'économie varient en effet fortement en fonction de la conjoncture. En outre, les entreprises exogènes choisissent leur lieu d'implantation en fonction de nombreux critères dont certains sont parfois très subjectifs.

Le Service de l'aménagement du territoire dispose cependant d'indications sur l'état existant et la consommation de terrains dans les zones d'activités (statistique des terrains libres). Au niveau cantonal, la planification s'oriente clairement sur la définition de pôles stratégiques (zones AIC). Au niveau communal, il est toujours possible de répondre aux besoins d'extension des entreprises existantes par le biais de modifications partielles des plans d'aménagement locaux (p. ex. Donzé-Baume aux Breuleux, Orolux-Delech au Noirmont, etc.). Les fiches 1.06 et 1.07 constituent les instruments de contrôle. Les principes d'aménagement qu'elles contiennent sont régulièrement appliqués.

Sur la base de la tendance observée entre 2007 et 2011, on constate que la consommation de terrains en zone d'activités est la plus élevée dans l'agglomération de Delémont (+22 ha), suivie de la microrégion de Porrentruy (+9 ha).

3. Les services de la promotion économique et de l'aménagement du territoire coordonnent-ils les réflexions en cours ?

La révision de la fiche 1.06 du plan directeur cantonal consacrée aux zones AIC et les adaptations légales permettant une accélération des procédures font l'objet de réflexions coordonnées entre le Service de l'aménagement du territoire et le Service de l'économie, respectivement la Promotion économique.

4. Enfin et compte tenu du caractère non renouvelable du sol, est-ce que des mesures visant une obligation de densification des terres agricoles mises en zone à bâtir seront prises ? Dans le cas contraire, le Gouvernement serait-il disposé à étudier comment il pourrait imposer de telles règles ?

Dans certaines régions, les prix très bas pratiqués poussent à une consommation excessive du sol, notamment dans les zones d'activités (construction sur un seul niveau, réalisation de vastes espaces de stationnement en surface, etc.) Conscient de ce problème, l'Etat pratique depuis quelques années des mesures pour garantir une meilleure densité. La révision de la fiche 1.06 consacrée aux zones d'activités d'intérêt cantonal prévoit que les modalités sont à définir de cas en cas (principe d'aménagement 4). Il peut s'agir d'un indice minimum d'utilisation du sol, d'un indice de masse, d'un indice qualitatif ou d'un nombre d'emplois minimal par mètre carré.

Bien que cela ne soit pas encore formellement ancré dans le plan directeur cantonal à ce jour, un indice minimal d'utilisation du sol a d'ores et déjà été fixé à la ZARD à Courroux, à la Communance-Sud à Delémont, à la ZAM à Glovelier et En Roche-de-Mars à Porrentruy. L'Etat a en

outre contraint la commune de Boncourt à en fixer un dans le cadre de l'adaptation de la réglementation de la zone de la Queue-au-Loup, au moment de la décision d'approbation.

L'obligation de réaliser un plan de mobilité pour les entreprises de plus de 15 ou 25 employés (à définir) est par ailleurs en vigueur à la ZARD à Courroux, à la Communance-Sud à Delémont, à la ZAM à Glovelier, ainsi que dans la zone d'activités communale «Au Fol» aux Breuleux, afin d'optimiser le nombre de places de stationnement et d'encourager le covoiturage et les déplacements en transports publics.

Ces deux aspects (densité minimale et obligation de réaliser un plan de mobilité d'entreprises) pourraient très bien être intégrés, également pour les zones d'activités communales, dans le plan directeur cantonal par une adaptation de son contenu. Le Gouvernement pourrait étudier l'imposition de telles règles au niveau du plan directeur cantonal, voire une adaptation de la législation cantonale.

**M. Marcel Ackermann (PDC) :** Je suis satisfait.

## 12. Motion no 991 Halte aux dégâts causés par le sanglier Jean-Pierre Mischler (UDC)

Ces dernières années, les dégâts causés par le sanglier aux cultures et aux pâturages ont pris des proportions alarmantes. Ce phénomène est dû en particulier à l'effectif de sangliers trop important dans le Canton. Les cultures de céréales et de maïs sont un véritable garde-manger et favorisent l'augmentation du cheptel. Le sanglier n'a pas de prédateur naturel. Glouton, il remue quotidiennement 120 m<sup>2</sup> du printemps à l'automne. La cohabitation devient difficile avec l'agriculture qui s'accommode mal de voir des cultures complètement anéanties.

Les dommages ont fortement augmenté ces 3 dernières années, pour atteindre l'an dernier un montant de 270'000 francs. Cependant les indemnités ne couvrent de loin pas le remplacement des fourrages manquants, surtout dans les années où ceux-ci sont peu abondants comme c'était le cas en 2010. A titre d'exemple, un hectare de maïs est indemnisé à 2'500 francs (arrêté du DEE 17.05.2010) et en coûte près de 3'000 lors du rachat sans compter le transport de la marchandise depuis des lieux parfois plus éloignés. L'indemnité pour perte de culture ne comprend pas non plus le temps de travail supplémentaire qu'occasionné par exemple le ramassage des restes de cultures saccagées et qui doivent être enlevés si on veut éviter une suite des dégâts dans les nouvelles cultures.

On peut aussi regretter que le Canton ait recours aux gardes-faune pour exécuter les expertises. Ces derniers se retrouvent avec un mandat de juge et partie. Le Canton serait bien avisé de revoir cette pratique et d'avoir recours à des experts plus neutres, comme le fait par exemple le canton de Genève qui mandate des experts de l'assurance grêle pour évaluer le montant des dégâts.

Certains cantons autorisent les tirs de nuit avec des fusils à visée nocturne; dans le Jura, cette méthode est réservée aux gardes-faune; ne faudrait-il pas l'étendre aux chasseurs à des conditions qui restent à définir ?

Pour remédier à ces problèmes, nous demandons au Gouvernement :

- De nouvelles mesures concrètes et efficaces pour que l'effectif de sangliers dans le Canton soit réduit et n'occasionne plus de dégâts aux cultures et prairies ou, pour le moins, dans une proportion beaucoup plus faible qu'actuellement
- Nous souhaitons que le système de gestion et de prélèvement de sangliers soit revu pour qu'il autorise le prélèvement de grands sangliers, même lorsqu'ils sont peu nombreux.

**M. Jean-Pierre Mischler (UDC) :** Le sanglier est essentiellement nocturne, sédentaire et attaché à son territoire mais, lorsqu'il est dérangé dans son habitat, il peut parcourir des distances très importantes. En une seule nuit, le sanglier peut parcourir 20 à 30 km en traversant des rivières et des routes, ce qui occasionne de nombreuses collisions. Dans le Jura, les accidents dus aux sangliers sont passés d'une dizaine en 2006 à 31 cas en 2010.

Lorsqu'il vit en forêt, le sanglier contribue à l'équilibre écologique des forêts. Par la recherche de nourriture, il favorise le mélange de l'humus et le rajeunissement naturel de la forêt. En tant qu'espèce omnivore, le sanglier se nourrit autant de végétaux que d'insectes et d'animaux vivants.

Si c'est un animal sympathique et bénéfique pour la forêt, il en est tout autre lorsque celui-ci s'aventure dans les terres cultivables. Il peut remuer chaque jour jusqu'à environ 120 m<sup>2</sup> de sol.

Ces dernières années, la population de sangliers a clairement augmenté et provoque de gros dégâts dans les prairies et cultures un peu partout sur le territoire jurassien. Leur prolifération s'explique surtout par l'abondance de nourriture suite aux hivers moins rigoureux. Depuis l'apparition d'élevages de porcs en plein air, l'hybridation est fort probable. Ces croisements entraînent des modifications génétiques et augmentent la prolifération du sanglier.

La cohabitation devient difficile avec les paysans qui supportent mal de voir leurs efforts saccagés, surtout que les indemnités pour les dégâts causés ne couvrent de loin pas le remplacement des fourrages manquants ni le temps passé à réparer les dégâts.

D'autre part, force est de constater que l'administration cantonale n'utilise pas le même timing pour réclamer de l'argent au citoyen ou pour verser les indemnités des dégâts. En effet, il s'écoule parfois plusieurs mois jusqu'à ce que ces indemnités soient payées.

On peut aussi regretter que le Canton ait recours à des experts-chasseurs pour exécuter les expertises. Ces derniers se retrouvent avec un mandat de juge et partie. Le Canton pourrait par exemple mandater des experts de la FRI à Courtemelon ou ceux de l'assurance grêle pour évaluer le montant des dégâts. Ces personnes sont neutres, elles ont une formation complète et ont l'habitude de procéder à des expertises.

A ce jour, les effectifs de sangliers sont encore beaucoup trop importants. Dans un arrêté du 13 avril, le Département de l'Environnement et de l'Équipement a proposé quelques mesures qui ont sans doute eu un effet mais sont insuffisantes. Le Gouvernement a avancé au 15 juin la chasse aux sangliers et le nombre de points attribués à chaque chasseur est passé de 10 à 20. A l'article 2, point 4, de cet arrêté, il est dit que les animaux supérieurs à 50 kg seront saisis et vendus au profit de l'Etat. Comment voulez-vous motiver les chasseurs si on leur saisit leurs trophées ? Bien

au contraire, l'Etat devrait plutôt les indemniser. Il faut savoir que, dans une harde d'une quinzaine d'animaux, il y a toujours quatre à cinq grands sangliers qui pèsent plus de 50 kg et que les chasseurs pourraient tirer.

D'autre part, il faudrait mettre en place des actions coordonnées avec les cantons voisins et la France puisque le gibier ne connaît pas les frontières. Sans des mesures plus efficaces et concrètes, on ne pourra pas réduire les importants dommages aux cultures et aux pâturages.

En conclusion, je vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à accepter la motion 991. Je vous remercie.

**M. Philippe Receveur,** ministre de l'Environnement : A titre préalable, ce que je me dois de rappeler au nom du Gouvernement ici à cette tribune, c'est que nous partageons le même constat et nous sommes d'accord avec les remèdes à mettre en marche, du moins jusqu'à une certaine mesure ou plutôt devrais-je dire en tant qu'ils nous sont déjà connus aujourd'hui.

Les effectifs de sangliers ont beaucoup augmenté en Suisse depuis le début des années 1990. L'abondance de nourriture mais aussi des hivers peu rigoureux qui se sont par moment succédé expliquent probablement, en partie en tout cas, ce phénomène de large ampleur. Ce phénomène concerne aussi les pays voisins, la France et l'Allemagne. Et on sait que ces animaux ne connaissent pas les frontières.

Dans le canton du Jura, les résultats des tirs de chasse mettent en évidence une tendance très nette dans le sens que vous décrivez, depuis environ 20 ans. Ces trois dernières années, les tirs ont même atteint des niveaux record, ce qui montre qu'il y a des effectifs particulièrement élevés.

On sait que l'augmentation des effectifs de sangliers a provoqué une forte recrudescence des dommages aux cultures. Les indemnités ont beaucoup augmenté ces dernières années. Je ne reviens pas sur le détail des chiffres mais pour dire que nous y sommes sensibles et que, face à cette situation, des mesures visant à augmenter les prélèvements de sangliers d'une part et d'autre part à réduire les dommages qu'ils provoquent ont été prises dès 2008. Il y en a de cinq ordres :

- 1° la prolongation de la période de chasse et l'augmentation des possibilités de prélèvement;
- 2° l'organisation de battues administratives dans les cultures;
- 3° la réalisation de tirs de nuit par les gardes et les gardes auxiliaires;
- 4° une mise à disposition accrue de moyens de prévention, tels que barrières par exemple;
- 5° une réorganisation complète du système de chasse en traques afin d'augmenter encore leur efficacité.

Malgré tout, on voit que les dommages restent importants dans le canton du Jura, en particulier dans des zones frontalières.

On a donc décidé des mesures supplémentaires en prévision de la prochaine saison. Tout d'abord l'ouverture anticipée de la chasse à la mi-juin et l'augmentation des quotas de tirs durant la période de chasse individuelle; le règlement sur l'exercice de la chasse a été modifié pour supprimer tout quota de tir durant ces traques. De plus, des contacts ont été pris par l'Office de l'environnement avec la Direction Départementale des Territoires du Doubs et une rencontre est abordée afin de discuter, de trouver une solution à la question délicate de la gestion du sanglier dans les zones fron-

tières. On se rend compte qu'on n'arrive pas à régler le problème tout seul, par nos seuls moyens.

Compte tenu de ce qui précède, il faut admettre, Mesdames, Messieurs, Monsieur le Député, que la motion telle que vous l'avez défendue est déjà réalisée et qu'elle doit être considérée, du moins aux yeux du Gouvernement, comme sans objet. Les mesures concrètes, qu'on espère efficaces, ont été prises, récemment renforcées dans le but de réduire les effectifs de sangliers. Nous ne nous arrêterons pas là. Nous allons agir à l'avenir encore en concertation plus étroite encore avec les milieux de la chasse, les milieux agricoles notamment, de manière à essayer non seulement d'avoir un panel d'interventions qui soit le plus large possible mais d'obtenir surtout le résultat que nous sommes en droit d'attendre pour enfin juguler l'augmentation de ces dégâts.

Au final, le Gouvernement avait la possibilité soit de dire : «Oui, il faut adopter la motion parce qu'elle va dans le sens de notre politique» ou bien «Non, parce qu'elle est déjà réalisée». C'est cette dernière option que nous avons retenue, en recommandant au Parlement d'en faire de même, qui doit bien rester conscient malgré tout que nous avons une convergence de vues sur cet objet.

*Au vote, la motion no 991 est acceptée par 32 voix contre 15.*

### 23. Résolution no 142

#### **Maintien de la liaison ferroviaire directe Genève/Lausanne-Bienne-Delémont-Bâle** **Erica Hennequin (VERTS)**

La pérennité de la liaison ferroviaire directe (sans changement de train) «Genève/Lausanne–Bienne–Delémont–Bâle» en tant que ligne prioritaire des CFF n'est à ce jour pas garantie ! A terme, on peut en effet craindre que les trains (Genève–Bâle par Delémont) y soient supprimés. Que ce soit à Delémont, à Laufon, à Moutier ou à Granges, de nombreux voyageurs réguliers ou pendulaires montent et descendent des Intercity souvent bondés. Ils travaillent à Bâle, Bienne, Neuchâtel et Berne, villes également desservies par une offre Intercity attractive. La fréquentation des trains sur les lignes jurassiennes progresse de manière remarquable et démontre ainsi le potentiel de cette région. Cela justifie des investissements pour une mise à niveau régulière des lignes.

L'économie jurassienne, comme celle du Jura méridional, a besoin d'une desserte performante qui permette aux habitants de la région d'y rester et à d'autres de choisir de s'y établir. Une telle desserte facilite la mobilité professionnelle et celle des personnes en formation, incite des entreprises à s'implanter dans la région et contribue à promouvoir un tourisme doux. Agir pour le maintien d'un réseau ferré efficace, c'est aussi aller dans le sens d'un développement véritablement durable. Il est inacceptable que les CFF ou la Confédération diminuent ou péjorent le fonctionnement du nœud de Delémont et donc l'ensemble de l'offre ferroviaire régionale y aboutissant. La Confédération doit également s'assurer du bon fonctionnement à l'avenir de la ligne Bienne-Delémont-Belfort approuvée par les Chambres fédérales en 2005.

L'Etat se doit d'être cohérent à travers l'action de ses divers agents ou partenaires. Les CFF ont par le passé su irriguer l'ensemble du pays en maintenant un réseau dense et

efficace. La structure fédérale décentralisée de la Suisse a fait ses preuves. Concentrer l'ensemble du trafic ferroviaire sur deux ou trois axes auxquels serait réservée la plus grande part des investissements est inacceptable.

Le Parlement jurassien, conscient des enjeux liés à la circulation des trains Intercity, exhorte le Conseil fédéral à maintenir et à améliorer l'axe national Genève-Bienne-Delémont-Bâle et la qualité des nœuds de correspondance. La Confédération et les CFF doivent y consentir les investissements nécessaires pour améliorer les infrastructures.

**Mme Erica Hennequin (VERTS)** : En novembre 1998, le peuple et les cantons suisses ont adopté le projet de modernisation de l'infrastructure ferroviaire. Un investissement d'environ 30 milliards de francs qui devait permettre de réaliser, au cours des vingt années suivantes, la première étape de RAIL 2000.

Malheureusement, les priorités n'ont pas favorisé la modernisation de la ligne Bienne-Delémont-Bâle, bien qu'avant la votation, les communes situées sur cet axe aient reçu l'assurance écrite de la Confédération que la voie serait dédoublée entre Bienne et Bâle.

Le nouveau projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (le FAIF je crois), dont la consultation s'est achevée le 8 juillet, propose des alternatives à la liaison actuellement Genève-Bâle par Delémont, alternatives passant par Olten ou même par Berne, pour décharger le nœud ferroviaire de Bienne. Et pour enfoncer encore un peu le clou, aucun investissement n'est prévu entre Bienne et Bâle avant 2025 !

Ces propositions ont soulevé un tollé de protestations dans toute la région. En effet, c'est tout le développement ou même la conservation du réseau ferroviaire secondaire entre Bienne et Bâle et aussi entre Delémont et la gare TGV de Méroux qui sont menacés par ces scénarios de tracés alternatifs à la ligne Genève-Bâle par Delémont. On pense à la liaison Moutier-Soleure, aux liaisons vers Tavannes et les Franches-Montagnes. L'abandon d'une grande ligne – pourtant la plus rapide – passant par notre région signifierait moins d'investissements pour les infrastructures et moins d'intérêt pour les réseaux secondaires encore bien vivants dans tout le Jura historique.

Le dédoublement partiel de la ligne jurassienne Bienne-Delémont-Bâle doit donc prioritairement être remis à l'ordre du jour. Des travaux doivent permettre à cette ligne de première importance pour toute la région de se développer. Si rien n'est entrepris pour améliorer les infrastructures, les cinq cantons du Nord-Ouest (c'est-à-dire Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Soleure, Jura et Berne) et la France pourront craindre à juste titre, car la menace se précise, que cette ligne perde son statut de liaison de première importance.

Je ne peux m'empêcher de signaler l'action d'un «groupe d'inconnus» qui, cette nuit, a placardé des horaires contrefaits dans les gares de Moutier, Delémont, Laufon et de Granges-Nord qui faisaient état des suppressions des trains ICN entre Laufon et Granges-Nord. C'est un soutien de dernière minute.

Pour notre part, nous demandons donc par cette résolution interpartis, signée par tous les députés du Parlement jurassien ou presque, que (je cite la demande) : «Le Parlement jurassien, conscient des enjeux liés à la circulation des trains Intercity, exhorte le Conseil fédéral à maintenir et à améliorer l'axe national Genève-Bienne-Delémont-Bâle et la

qualité des nœuds de correspondance. La Confédération et les CFF doivent y consentir les investissements nécessaires pour améliorer les infrastructures». Merci pour votre soutien.

**Le président** : Je donne maintenant la parole au coauteur, Monsieur le député Jean Bourquard.

**M. Jean Bourquard (PS)** : Erica Hennequin, cosignataire, a bien résumé les enjeux qui sont liés au maintien de la circulation des trains ICN sur la ligne dont on parle.

Ce qui nous semble être une évidence ne l'est pas pour tout le monde, par exemple le Conseil du Jura bernois qui s'est déclaré (je cite) «ouvert à une analyse d'opportunité visant à définir si la liaison directe entre Bienne et Bâle doit continuer de passer par Moutier-Delémont ou si elle pourrait passer par Olten». Ce qui est quand même un comble !

Il n'y a pas pire attitude que de partir perdant, laissant le champ libre aux CFF qui s'arrangeront de toute façon pour prouver que le trajet passant par Olten est le plus rentable, le moins gourmand en investissements, le plus simple à mettre en œuvre et j'en passe...

Si, à l'époque où j'occupais encore le poste de délégué cantonal aux transports, le Gouvernement avait baissé les bras devant la détermination des CFF à stopper les trains à Porrentruy, il n'y aurait peut-être plus de rails entre la ville des Princes-Evêques et Delle, donc plus de possibilité de nous relier par le rail au TGV Rhin-Rhône qui, dès le 11 décembre, mettra le Jura à moins de 3 heures de Paris et de Lyon !

Il vaut donc la peine, et je vous en remercie, de se battre et d'affirmer notre détermination, nous Parlement, avec l'appui du Gouvernement, pour défendre la desserte de notre Canton et le maintien du nœud ferroviaire de Delémont. Je n'oublie pas non plus la ville de Moutier, bientôt jurassienne, pour laquelle l'enjeu est également de taille !

Le canton du Jura a été étroitement associé à la mise en place du TGV Rhin-Rhône ainsi qu'à la réhabilitation future de la ligne Delle-Belfort, prolongement naturel et logique de l'accès ferroviaire en provenance de Neuchâtel-Bienne et passant par Delémont. La Confédération a participé et participera encore au financement de ces deux axes situés sur territoire français.

Par ailleurs, nous pourrions apprendre demain, de la bouche du président de la République, quel sera le sort financier réservé à la ligne Delle-Belfort ! Ce n'est donc pas le moment de craquer mais bien de lutter ! Merci pour votre soutien.

**M. Philippe Receveur**, ministre de l'Équipement : Le Gouvernement est extrêmement satisfait de prendre connaissance du contenu de la résolution qui est présentée aujourd'hui au Parlement jurassien, d'autant plus que l'ensemble des députés ont souscrit à cette dernière.

Vous le savez, à la suite d'une information obtenue en insistant un peu durant la pause estivale où, normalement, on n'est pas très attentif à cela, le canton du Jura a dû apprendre que, parmi les scénarios qui touchent la liaison Genève-Bâle, il en était un que l'Office fédéral des transports n'exclut plus, qui est celui de passer directement par Olten.

Nous avons réagi immédiatement avec notre députation aux Chambres fédérales et organisé, je dirais, la réplique. Le Gouvernement a interpellé l'Office fédéral des transports à ce sujet pour lui fait part de son profond désaccord, de son

profond mécontentement à ce que toute une partie nord-ouest de la Suisse puisse ainsi être mise sur la touche par des planifications de ce genre. A quoi il nous a été répondu que tout ceci fait partie d'un très grand nombre de variantes, qu'elle est somme toute assez peu probable et que, si elle se réalise, c'est dans beaucoup de temps. Mais sachant, vous l'avez assez rappelé aujourd'hui à cette même tribune, que «gouverner, c'est prévoir», on ne peut pas considérer que ce qui est envisagé pour dans vingt ans peut-être, ou même plus tôt, soit quelque chose qui ne nous concerne pas. On doit se positionner tout de suite pour éviter le déclassement. Vous avez utilisé le terme. A partir du moment où il y a des investissements à faire, si on sait déjà qu'une zone va être progressivement mise sur la touche, elle n'intéresse plus les programmes d'investissements, nous en avons besoin à double titre : il est plus rapide et moins cher de passer par Delémont pour aller à Bâle que de passer par Olten. Il faudra que ce soit reconnu.

Donc, nous nous organisons : sur le plan politique, les interventions ont eu lieu. Nous organisons également les contacts avec d'autres cercles qui s'expriment à des degrés très divers pour soutenir cette démarche essentielle au canton du Jura qui, bientôt, grâce à l'inauguration de la ligne à grande vitesse qui aura lieu demain en France voisine et aux liens entre Belfort et Bienne, deviendra une ligne internationale. Il est exclu que nous nous laissions déclasser de la sorte.

Donc, l'action s'organise. Nous sommes très satisfaits de voir que le Parlement veut agir à son niveau. Tous les corps constitués doivent, sont encouragés à le faire, raison pour laquelle j'invite, au nom du Gouvernement, le Parlement à bien vouloir voter en faveur de cette résolution.

**M. Damien Lachat (UDC)** : Je voulais juste dire quelques mots sur cette résolution, qu'évidemment nous soutenons.

J'ai ressorti des archives parce que, ces attaques, elles ne datent pas d'hier et j'avais déjà déposé une résolution, qui avait été acceptée par le Parlement, en décembre 2009, où on attaquait de nouveau cette mobilité des cantons qui sont un petit peu excentrés. Et, de mémoire de pendulaire, je me souviens que ce n'est pas la première fois qu'ils veulent supprimer cette grande ligne. Avec toutes les attaques dernièrement sur les taxes (augmenter les billets), alors, justement pour les cantons qui sont excentrés comme nous où c'est plus difficile de se déplacer en transports publics qu'à Zurich ou bien à Genève, c'est quelque chose de très dangereux.

En tant que pendulaire, je peux aussi vous dire que si on enlève des ICN, et bien il nous restera juste les Interregio, qui sont des vieux trains des années 60; on dirait qu'on est vraiment dans une république bananière avec ces vieux trains, que je prends aussi ma foi parce qu'on doit bien travailler à l'extérieur.

A l'époque, on avait déjà fait des promesses. A l'époque de RAIL 2000, on avait déjà fait des promesses à la Romandie de leur donner quelque chose. Et maintenant, avec ces nouveaux projets de RAIL 2030 (je crois), de nouveau là on veut faire des promesses mais il ne faut pas se faire d'illusions : les Romands ne sont pas... ou peut-être Genève, la troisième voie mais, là aussi, ils sont en train de discuter de ne pas la faire... mais les Romands sont vraiment écartés et tout ce qu'on va payer en plus – parce qu'on devra de toute façon payer les billets plus cher – les taxes vont augmenter,

les billets vont augmenter mais les infrastructures, c'est surtout pour la région zurichoise et justement ces grandes lignes Berne-Zurich et alors maintenant par Olten, qui en profiteront.

Et, moi, je partage les craintes de voir les pendulaires jurassiens – j'en suis un depuis quinze ans – surtout quand il y aura la Transjurane qui ira jusqu'à Bienne, prendre la voiture, se reporter des transports publics vers le transport routier parce que, là, cela deviendra vraiment intéressant du point de vue temps de prendre la voiture pour aller à Bienne ou à Berne. Les temps de parcours seront même, je pense, plus rapides que ceux du train. Donc, si on enlève encore cette ligne-là, il y aura encore un report sur la route et je pense que ce n'est pas non plus l'idée d'une mobilité intelligente.

Voilà. Alors, je vous propose aussi de soutenir fortement ce genre de résolution. Merci.

*Au vote, la résolution no 142 est adoptée par 59 députés.*

**Le président :** Je vous remercie pour votre attention ce matin. Nous allons reprendre les débats dans environ deux heures, à 14.15 heures. Bon appétit.

*(La séance est levée à 12.10 heures.)*